



21
SUNDAE
NATURE 69¢
+ 30¢ chaque saveur
Plusieurs saveurs au choix!

TABLOÏD SPORTS

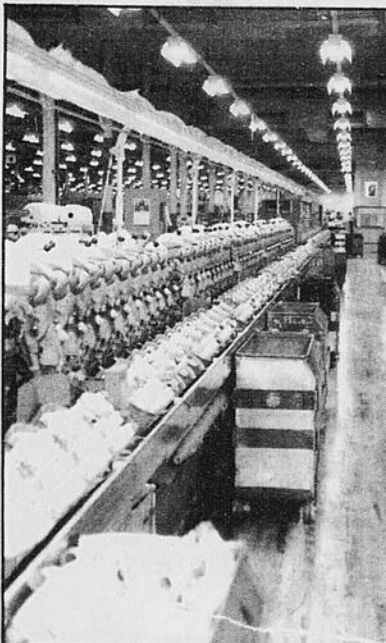
DeShields conduit les Expos à la victoire: 5-3



Les Faucons de Sherbrooke dévoilent leurs couleurs

ÉCONOMIE C1

C.S. Brooks à Sherbrooke et Magog devient fournisseur exclusif du géant Springs



200 ANS B2,B3,B4

Le «pays de Magog» a d'abord été habité par les Iroquois

LA RENTRÉE B5

Les écoliers risquent d'être d'une humeur massacrante!

RACISME B1

Photo-Police s'attire les foudres de Gagnon-Tremblay

RAIL C8

En difficulté, CN pourrait couper des milliers de postes

MÉTÉO A2

(219e jour de l'année)

**Ensoleillé: 23 à 10 C
Lever du soleil: 5h37
Coucher du soleil: 20h08
Demain: ensoleillé**

Ottawa laisse tomber le sénat égal

Maurice GIRARD Lac Mousseau (PC)

Après des semaines d'appuis timides, voire d'hostilités ouvertes au sein même du cabinet Mulroney, le gouvernement fédéral renonce à une des pièces maîtresses de la réforme constitutionnelle, le sénat triple-E.

Le ministre fédéral des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, a déclaré hier que la principale revendication des provinces de l'Ouest n'est virtuellement pas réalisable dans la conjoncture politico-constitutionnelle actuelle en raison des objections du Québec.

Dans un autre coup de théâtre de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la saga constitutionnelle, le ministre Clark a invoqué une mauvaise lecture de la réalité québécoise pour justifier sa décision du 7 juillet puis le retournement d'hier. Maintenant mieux informé des volontés du Québec, le ministre fédéral retire son appui à l'égalité des provinces au sénat, proposition à laquelle il s'est d'ailleurs rallié à la dernière heure et que son patron, le premier ministre Brian Mulroney, n'a jamais défendue avec grand enthousiasme.

«Une des façons de résoudre les différences (entre les provinces), c'est de modifier l'égalité des provinces au sénat. Nous sommes à étudier le type de réforme qui pourrait être acceptable dans tout le pays. Il y a la proposition du 7 juillet, mais il y a d'autres possibilités», a déclaré M. Clark dans un commentaire qui risque de soulever un tollé au Canada anglais, notamment dans sa province d'origine, l'Alberta, ainsi qu'au Manitoba et à Terre-Neuve.

«On a créé des attentes dans cer-

taines régions du pays. Par contre, on doit faire face à une nouvelle réalité: celle de faire accepter cette proposition au Québec (qui la rejette) pour des raisons que nous trouvons compréhensibles».

En fait, le ministre fédéral soutient ne pas avoir été mal informé par ses interlocuteurs québécois mais plutôt pris de court par le refus quasi général que cette suggestion a suscité au Québec. «Sans doute pas pour la dernière fois, nous avons été surpris de voir la réaction du public (québécois). Nous avons pris une décision le 7 juillet fondée sur une certaine perception des réactions potentielles au Québec. La réaction a été différente de celle anticipée», dit-il.

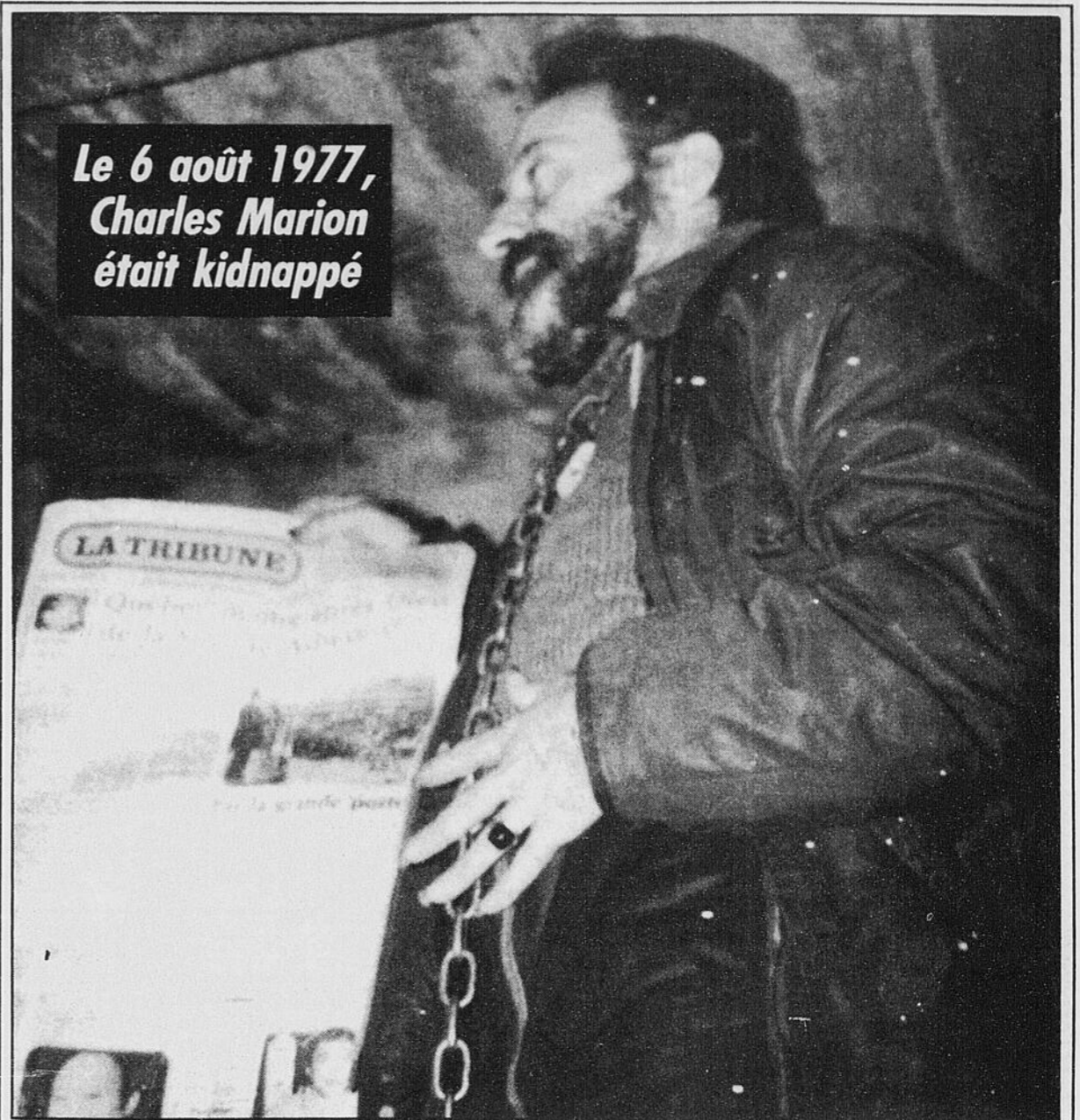
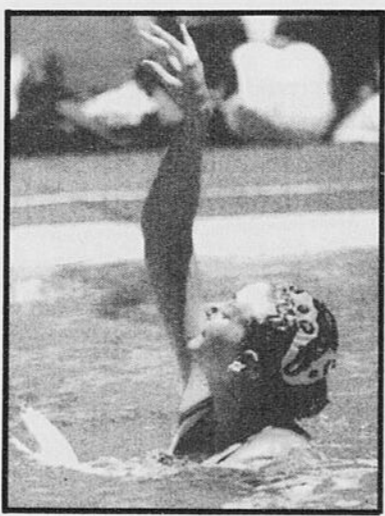
En effet, tour à tour, le milieu politique québécois, des ministres conservateurs et des sénateurs nommés par le premier ministre Mulroney ont dénoncé ce qu'ils percevaient comme un marché de dupes: le Québec perdait les deux tiers de ses sénateurs en retour d'un droit de veto sur les institutions, qui ne voulait virtuellement plus rien dire puisque les principales réformes auraient été mises en place.

La décision du gouvernement fédéral survient au lendemain du retour officiel du Québec à la table constitutionnelle. Elle pourrait servir d'illustration à l'influence politique du Québec au sein de la fédération mais provoquer l'hostilité dans l'Ouest, peut-être même soulever un vent anti-Québec. Le Québec continue d'ailleurs d'entretenir de fortes réserves sur la création de nouvelles provinces, la mise en oeuvre de gouvernements autochtones et la formulation du concept de société distincte, que rejetteraient quatre provinces.

La guigne s'acharne sur Sylvie Fréchette

(tabloïd Sports)

Un juge a fait une erreur en donnant une note trop basse à la Québécoise, aux Jeux de Barcelone.



Le 6 août 1977, Charles Marion était kidnappé

La dernière photographie de Charles Marion que les ravisseurs ont fait parvenir aux autorités avec un exemplaire de La Tribune prouvant que l'otage était toujours en vie le samedi 22 octobre. On remarquera la barbe et les ongles très longs de l'otage.

À 71 ans, l'ex-gérant de crédit veut vivre en paix

Pierre SAINT-JACQUES Sherbrooke

«Vraiment, je n'en ai pas envie du tout. Je ne veux pas ressasser tout ça. Je n'ai pas oublié, je ne peux pas oublier mais je m'efforce de le faire.» Poliment mais fermement, l'homme a refusé toute entrevue, toute rencontre.

Qui en voudrait à Charles Marion, âgé aujourd'hui de 71 ans, d'aspirer au repos, à l'oubli, à l'anonymat, lui qui a été au coeur d'une des affaires policières les plus retentissantes au Québec et au Canada?

Il y a 15 ans aujourd'hui, le 6 août 1977, vers 23 heures, deux individus le kidnappent dans son chalet, rang 11 Est, à Stoke.

M. Marion est alors âgé de 56 ans. Il est responsable du crédit à la

Caisse populaire Sherbrooke-Est. Le lundi 8 août, un communiqué informe les gens des caisses populaires que pour revoir M. Marion en vie, on devra verser une rançon d'un million de dollars.

L'affaire, à l'époque, a défrayé

Deux pages de textes et photos (A2 et A3)

les manchettes durant trois mois, soit du 9 août 1979 alors que La Tribune publiait à la une la nouvelle de l'enlèvement de M. Marion et les intentions des ravisseurs, jusqu'au versement le mercredi 26 octobre d'une rançon de 50 000 \$ amassés par la famille, et la libération de M. Marion, le jeudi 27 octobre, c'est-à-dire après un enlè-

vement de 82 jours. Ce kidnapping unique dans les annales policières au pays a tôt fait de faire le tour de la province, du Canada, des États-Unis, avec même des échos outre-mer.

Pour revivre une affaire aussi fertile en rebondissements, en émotions, en déploiement policier et aussi désespérément longue, ici même au Québec, il faut pratiquement se transporter à l'été 1990, lors de la crise amérindienne.

Huit mois après la libération de Charles Marion, lors de la fête de la Saint-Jean, en 1978, un des ravisseurs est appréhendé à Sherbrooke dans des circonstances dignes des meilleurs polars.

L'affaire Marion a alors repris la manchette durant près de six mois jusqu'à l'issue du procès des ravisseurs, début de janvier 1979.

(Voir MARION en page A2)

Les sinistrés relèvent les manches

Voisins et amis des victimes de la mini-tornade près de Coaticook se portent à l'aide

Pierre SÉVIGNY Martinville

La mini-tornade qui a frappé un coin de l'Estrie, mardi soir, a fourni l'occasion aux citoyens du secteur de Coaticook de faire preuve de solidarité et de débrouillardise, particulièrement à l'endroit des producteurs agricoles Émile

Lemire du Chemin de la Rivière à Sainte-Edwidge-de-Clifton et Jules Côté du Chemin Côté à Martinville dont les bâtiments ont fortement été endommagés par les sautes d'humeur de Dame Nature.

A peine remis de leurs émotions, hier midi, les deux agriculteurs s'affairaient déjà à réparer les dégâts, à ramasser les nombreux dé-

bris ainsi qu'à faire l'inventaire et l'évaluation de leurs installations, en compagnie de plusieurs amis et voisins, venus leur donner un coup de main fort apprécié.

MM. Lemire et Côté ne peuvent encore évaluer avec précision le montant des dommages mais il est évident que les fortes bourrasques de vent auront causé pour au-delà

de 100 000 \$ de dégâts de toutes sortes.

Mais, malgré tout, ni l'un ni l'autre ne s'est apitoyé sur son sort et c'est plutôt l'esprit pragmatique des deux hommes qui a refait surface. «Le plus urgent, c'est de faire les travaux qui nous permettront de vaquer à nos occupations, le plus rapidement et le plus normalement possible», a déclaré M. Côté qui est à la tête d'une importante exploitation porcine. D'ailleurs, une partie du toit de l'une des porcheries de M. Côté a été refaite, dès hier matin, afin de protéger les quelque 1000 bêtes qui s'y trouvent et qui ont été épargnées, mardi soir.

Le même sentiment anime M. Lemire qui entend reconstruire assez vite le bâtiment qui abritait tous ses instruments aratoires. «Je n'ai pas le choix. Il faut que je protège mon équipement et je dois le faire avant l'arrivée du temps froid», a soutenu celui qui se réjouit de posséder de bonnes assurances-responsabilités.

M. Lemire s'est même permis de faire preuve d'un certain humour en s'excusant auprès du journaliste: «Mes outils et mon équipement sont un peu en désordre...»

Quant à sa popularité subite, M. Lemire affirme qu'il aurait pu s'en passer.

Autres textes et photos en pages A4, A5 et C8



Un vaste bâtiment sur la propriété de M. Émile Lemire a été soufflé par le vent.

La bonne nouvelle

Coaticook en fête

Le Festival du lait vise rien de moins qu'un nouveau sommet de participation pour ses 15 ans, célébrés à compter de ce soir. Belle occasion pour s'amuser mais aussi pour déguster des produits laitiers, notamment du fromage frais, soulignent l'agriculteur Angus MacKennon, et Rita Hébert, présidente du festival. DÉTAILS EN PAGE A8

EMPLOIS DU JOUR

Conducteur/trice machine à piquer

Code Prof: 8568 #2714898
Lieu: Sherbrooke
Exigences: Bonne expérience sur machine à piquer (atout si fibre de nylon) capable de travailler en équipe, travail debout.
Salaires: 6 \$ à 8 \$/heure.
Fonctions: assemblage de vêtements spécialisés, contrôle de la qualité, responsable et débrouillard(e).

Coordonnateur/trice production

Code Prof: 8550 #2714799
Lieu: Sherbrooke
Exigences: bonne expérience dans le vêtement (assemblage), contrôle de la qualité, excellente communication.
Salaires: 8 \$ à 10 \$/heure.
Fonctions: usine moderne dans le vêtement, coordonner production sur plancher, superviser 5 à 10 yé(e)s/recrutement & formation, assure qualité des vêtements.

Tailleur de vêtements (usine)

Code Prof: 8553 #2716010
Lieu: Sherbrooke
Exigences: bonne expérience de tailleur de vêtements, exp. sur «Maker», contrôle de la qualité, esprit d'équipe.
Salaires: 8 à 10 \$/hre.
Fonctions: taille vêtements, contrôle de qualité.

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter ces offres d'emploi sur le tableau d'affichage.
Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

L'homme-chevreuil s'en tire avec une amende de 500 \$

Sherbrooke

Celui que la presse avait surnommé l'homme-chevreuil s'en est tiré avec une pénalité de 500 \$ et deux ans de liberté surveillée pour la possession de marijuana.

Il avait avoué à la police la possession de stupéfiants après avoir repris ses esprits alors qu'il se croyait un chevreuil pourchassé par des chasseurs le 4 février dans la région de Sherbrooke.

L'homme de 35 ans a admis sa culpabilité hier devant le juge Michel Beauchemin de la Cour du Québec.

Me Peter Downey a expliqué que son client avait récolté 25 plants de mari qu'il a trouvés au cours d'une excursion de chasse et gardait pour sa consommation personnelle.

Mais à un moment donné, le prévenu a éprouvé des hallucinations qui devaient le porter à casser des vitres pour se réfugier dans une maison; une affaire qui est déjà réglée.

Le juge Beauchemin a noté qu'il s'agissait d'un cas particulier et a assorti sa probation d'une obligation de poursuivre la démarche de désintoxication.

LOTTO 6/49

1 - 2 - 12 - 20
21 - 47 (42)

L'EXTRA

1 1 1 7 8 3

LA QUOTIDIENNE

2 9 8 — 5 2 9 4

RÉSULTATS

Tirage du 92-08-05	
2	8 12 14 17
18	20 23 27 28
31	35 40 42 46
52	56 60 63 70

Prochain tirage: 92-08-06

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Il y a 15 ans, Charles Marion était kidnappé

Les ravisseurs se sont adressés de vive voix pour la première fois à La Tribune

Sherbrooke

Pour mesurer l'importance d'un événement, on peut se fier au «mémoire-o-mètre», c'est-à-dire à cette spontanéité, à cette fidélité et à cette capacité de la mémoire à revoir et à rappeler des faits survenus il y a de nombreuses années.

Sans avoir recours à des notes, sans avoir lu sur le sujet depuis plus de 10 ou 12 ans, les collègues Mario Goupil, Léon Dion et Jacques Lemoine de La Tribune ont narré sans hésiter les souvenirs qu'ils conservaient de la trépidante affaire Marion quand, plus tôt cette semaine, on les a interrogés à ce sujet.

Il y avait de quoi! Mario a été le premier journaliste à s'entretenir de vive voix avec les ravisseurs de Marion.

Dans une salle de rédaction où les sonneries de téléphone sont aussi courantes que les maringouins par un soir chaud et humide d'été, chaque journaliste se fait un devoir et une routine de prendre régulièrement le combiné, question de servir le lecteur mais également de soulager ses collègues.

Alors qu'il travaillait au pupitre des sports, le 12 octobre 1977, Mario a pris une communication téléphonique.

«On a un communiqué pour vous autres dans la porte en avant. Alors j'ai répliqué: comment ça, un communiqué? Et l'interlocuteur qui devait sûrement être un porte-parole des ravisseurs ou un des ravisseurs, a rétorqué: «Essaie pas de me faire parler, il y a un communiqué en avant.» Puis il a raccroché. Il avait sûrement téléphoné d'une cabine car j'entendais des véhicules circuler sur une chaussée mouillée», a raconté d'un trait Mario.

À la hâte, on s'est rendu aux portes principales du 1950 rue Roy. Effectivement il y avait un communiqué. L'agent de sécurité a été appelé pour ouvrir les portes que l'on barre toujours en fin d'après-midi.

Quant au collègue Léon Dion, il a reçu à son appartement de la rue Jacques-Cartier où il résidait à l'époque l'avant-dernier communiqué des ravisseurs dans lequel ils disaient accepter un rançon de 50 000 \$. Pour la première fois, les ravisseurs expriment clairement des menaces de mort à l'endroit de leur victime. Le mardi 25 octobre, l'otage sera liquidé proprement si on refuse les dernières propositions.

La missive avait été glissée sous le tapis, à l'entrée de la conciergerie. Cela s'est passé le 20 octobre 1977.

Un appel téléphonique anonyme l'avait enjoint d'aller jeter un coup d'oeil sous le paillason de la porte d'entrée.



C'est dans ce réduit souterrain de sept pieds par huit que M. Charles Marion, ancré au plancher de béton avec une chaîne, a vécu ses 82 jours de captivité à Gould.

«J'ai longtemps cru, même encore aujourd'hui, que c'était un faux communiqué, un coup monté. La présence d'une voiture rouge dans la rue dont les occupants semblaient surveiller m'a beaucoup intrigué», dira Léon.

Des textes de Pierre SAINT-JACQUES

Mais, il faut bien admettre les faits. Le communiqué qu'on lui a livré a été le maillon menant à l'ultime remise de rançon, sur une route isolée dans le secteur d'Island Brooks. Des ballons colorés, installés par les ravisseurs, indiquaient l'endroit exact où la rançon devait être abandonnée.

Léon avait été pressenti par les ravisseurs pour devenir émissaire. Mais la direction du journal avait refusé la proposition.

Quant au collègue Jacques Lemoine, chroniqueur judiciaire, il a vécu son automne et le début de

Le jury a délibéré après la fête de Noël jusqu'au 2 janvier 1979. C'est une expérience unique dans la vie d'un chroniqueur judiciaire.

À vivre trois mois à l'extérieur de la région où normalement tu travailles, il a expliqué qu'on en vient à perdre le contact. «Tu ne sais plus ce qui se passe. Ce n'était que lors des appels téléphoniques faits depuis Montréal et reçus par les collègues, que j'arrivais à me tenir au courant. Enfin, ce fut trois mois de vie d'hôtel. Cela aussi est particulier.»

Décidément, avant l'affaire Marion, on n'avait jamais vu rien de tel. Et même après!

«C'est la cause qui m'a formé»

□ Jean-Pierre Rancourt et François Gérin défendaient le couple Valence

Sherbrooke

«C'est la cause qui m'a formé, qui m'a marqué le plus!»

Le criminaliste Jean-Pierre Rancourt pourrait parler du fameux procès des accusés de l'affaire Marion durant des jours. Il a plaidé de nombreuses causes criminelles spectaculaires mais l'affaire Marion demeure pour lui une expérience extraordinaire. Il la qualifie de beau souvenir.

Il a représenté Claude Valence alors que son collègue, aujourd'hui député de Mégantic-Compton-

Stanstead, François Gérin, a assisté Mme Jeanne Valence.

Le couple était co-accusé dans cette cause avec Michel De Varennes, celui qui a été reconnu comme l'instigateur de l'enlèvement.

Le procès, tenu à Montréal, a duré du 2 octobre 1978 au 2 janvier 1979.

«Ce fut un procès de stratégie. Imaginez que vous travaillez à deux avocats sur une même affaire, à temps plein, pendant six mois. De plus, cela fait deux avocats pour interroger et contre-interroger les témoins deux fois, pour la même partie», expliquera-t-il.

Me Rancourt n'a pas hésité à

qualifier de victoire l'issue du procès puisque son client, Claude Valence, avait été libéré sur cinq chefs d'accusation, le jury n'ayant retenu qu'une accusation de tentative d'extorsion.

Il se rappelle que le juge a fait son adresse aux jurés les 26 et 27 décembre et que les délibérations s'étaient poursuivies toute la semaine pour finalement prendre fin le 2 janvier 1979.

Le ministère public et la défense se sont livrés une véritable partie d'échecs où la stratégie était à son plus haut niveau.

«J'ai beaucoup appris à ce procès!»



Charles Marion et son avocat, le Sherbrookois Daniel Hébert, lors du lancement du livre «Charles Marion, Mes 82 jours de captivité». Rappels que Me Hébert a obtenu de deux médias, ayant leur siège social à Montréal, des dédommagements importants pour atteinte à sa réputation. Les deux médias avaient clairement laissé entendre que la victime avait participé à son propre enlèvement.

MARION: suite de UNE

Tant qu'il n'y a pas eu arrestation de suspects ni procès, M. Marion et ses proches ont dû supporter l'odieuse d'une possible complicité avec les ravisseurs.

Cette idée est encore profondément ancrée chez certains.

Lors du procès, le juge qui présidait les audiences avait déclaré que dans son esprit, il n'y avait aucun doute que M. Marion avait été la victime d'une machination diabolique, qu'il n'avait pas trempé dans son enlèvement, qu'il était une victime innocente.

Représenté par l'avocat sherbrookois Daniel Hébert, M. Marion avait du reste obtenu des compensations monétaires de certains médias pour atteinte à sa réputation.

Bulletin de santé
Dès sa libération, M. Marion

avait été conduit à l'hôpital St-Vincent-de-Paul où on avait dû changer l'eau du bain à sept ou huit reprises afin qu'il puisse recouvrer une allure et une odeur supportables.

Le bulletin de santé émis par l'hôpital avait décrit le patient en ces termes: «M. Marion fut alors enchaîné au cou, à la taille et à la cheville, ses chaînes étant ancrées au plancher de ciment... Pendant plus de 80 jours, M. Marion, toujours enchaîné, n'eut pour seuls compagnons qu'une vermine abondante et, une fois tous les quatre ou cinq jours, un représentant des ravisseurs qui venait le réapprovisionner de même que lui faire copier et signer des documents de toutes sortes.»

Les autorités médicales sont allées plus loin en soulignant la force de caractère exceptionnelle de

Charles Marion pour avoir survécu à ce cauchemar, dans un réduit souterrain de huit pieds par sept, et avoir su conserver ses facultés intellectuelles.

Quant à l'état même de M. Marion, on a parlé d'un patient qui semble plus âgé de 10 ans que son âge chronologique, qui a perdu 26 livres durant sa détention, qui est appréhensif, volubile, qui pleure facilement en même temps qu'il se dit heureux de retrouver les siens.

M. James R. Cross, le délégué commercial britannique enlevé pendant 60 jours par les membres de la cellule du Front de libération du Québec lors de la crise d'octobre 70, avait même adressé un message de sympathie et de solidarité à l'endroit de Charles Marion car selon lui, il n'y avait rien de plus horrible que d'être privé de sa liberté.

Aujourd'hui, en 1992, M. Marion décrit sa santé comme chance-lante. «Ce n'est pas parfait de ce côté-là.» Les gens lui parlent de moins en moins des événements de 1977 et 1978 et il ne s'en plaint pas. «C'est certain que les moments de l'année comme le mois d'août, le mois d'octobre, ravivent des souvenirs qui sont cauchemardesques mais l'effort de ne pas y penser, la volonté d'oublier tout ça prend le dessus.»

M. Marion écoule paisiblement ses jours entre son domicile à Sherbrooke et son petit domaine «Mon repos», à Stoke, là même où des individus avides d'un gain apparemment facile lui ont volé 82 jours de sa vie tout en hypothéquant une grosse part de bonheur et de sérénité auxquels on aspire dans sa traversée d'âge en âge.

METEO

Montréal (PC)

Bulletin émis par le Centre météorologique du Québec d'Environnement Canada à 16 h 30 hier.

Une crête barométrique donnera un temps ensoleillé sur la moitié ouest du Québec ou cours des deux prochains jours. Il y a eu hier des nuages, des éclaircies et quelques averses sur l'autre moitié mais le soleil brillera aujourd'hui.

Estrie: ensoleillé. Max. près de 23. Vents de 15 à 30 km/h. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min. près de 10. Max. près de 25.

Beauce, Québec: ensoleillé avec passages nuageux. Max. près de 23. Vents de 20 à 40 km/h diminuant en après-midi. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min. près de 12. Max. près de 25.

Drummondville, Ottawa, Hull, Cornwall, Montréal et Trois-Rivières: ensoleillé. Max. près de 23. Vents de 15 à 30 km/h. Demain: ensoleillé. Min. près de 12. Max. près de 25.

Abitibi, Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux. 30 pour cent de probabilité d'averses ou d'orages en après-midi. Max. près de 22. Demain: ciel variable. Min. près de 7. Max. près de 22.

Réservoirs Cabonga et Gouin: ensoleillé avec passages nuageux. Max. près de 19. Vents de 15 à 30 km/h. Demain: ensoleillé avec passages nuageux et 20 pour cent de probabilité d'averses en après-midi. Min. près de 6. Max. près de 21.

Pontiac, Gatineau et Lièvre: ensoleillé. Max. près de 23. Vents de 15 à 30 km/h. Demain: ensoleillé. Min. près de 10. Max. près de 25.

Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Max. près de 21. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min. près de 11. Max. près de 23.

La Tuque: ensoleillé avec passages nuageux. Max. près de 20. Vents de 20 à 40 km/h. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min. près de 11. Max. près de 22.

Lac-Saint-Jean, Saguenay, réserve faunique des Laurentides: ciel variable. 30 pour cent de probabilité d'averses. Max. près de 20. Vents d'ouest de 30 à 50 km/h diminuant en après-midi. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux. Min. près de 10. Max. près de 22.

Charlévoix, Rivière-du-Loup, Rimouski, Matapédia, Sainte-Anne des Monts, parc de la Gaspésie: nuageux avec éclaircies et 40 pour cent de probabilité d'averses. Min. près de 12. Max. près de 18. Vents d'ouest de 30 à 60 km/h. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min. près de 10. Max. près de 20.

Vers le sud

Acapulco	23	33	Bermudes	30	31
Brownsville	24	36	Daytona Beach	23	33
Guadalajara	16	26	Guadeloupe	24	30
Honolulu	24	32	Kingston	28	31
La Havane	22	31	Las Vegas	27	37
Los Angeles	19	26	Mazatlan	27	33
Merida	23	37	Mexico City	12	24
Miami Beach	28	33	Myrtle Beach	23	29
Nassau	28	32	Orlando	24	26
Palm Springs	23	32	Reno	11	33
San Juan	27	31	Tampa	26	33
West Palm Beach	24	33			

INDEX

Arts:	B-6
Bandes dessinées:	D-10
Décès:	C-6
Denis Messier en liberté:	C-7
200 ans dans les cantons:	B-2
Économie:	C-1
Éditorial:	A-6
Horoscope:	D-10
Petites annonces:	C-3
Sports:	D-1
Vivre:	B-5

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke
par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

ADMINISTRATION
Jean-Guy Dubuc
Président et Éditeur
Jean-Guy Farah
Vice-président
Finances et administration

RÉDACTION
Jacques Pronovost
Rédacteur en chef
Roch Bilodeau
Chef éditorialiste-adjoint
Pierre-Yvan Bégin
Directeur de l'information
Maurice Cloutier
Adjoint-chef nouvelles
Stéphane Lavallée
Chef de pupitre

PUBLICITÉ
Gilles Boisjoly
Directeur
Yvon Tremblay
Directrice-adjointe

PRODUCTION
Alain Pelletier
Directeur
J. Jacques Delorme
Adjoint
André Roberge
Coordonnateur
Gaston Grenier
Adjoint
Frédéric Viens
Adjoint
Benoît Côté
Chef pressier

COMPTABILITÉ
André Corriveau
Contrôleur
Julienne Poulin
Gérante du crédit

TIRAGE
Pierre Dubois
Directeur
André Custeau
Adjoint au directeur

GÉRANTS DE DISTRICT
Pierre-Alain Dion
Jacques Faucher
Michèle Fournier
Michel Lavoie
Serge Nadeau
Claude Ouellet
Gaston Pinard
Jean-Charles Poulin
Pierre Fournier
Jocelyn Godbout

EXPÉDITION
Michel Doyon
Gérant
ÉDIFICE
André Jacques
Responsable

Livraison à domicile:
— Camélot et camélot motorisés
Prix de vente suggéré incluant
T.P.S. payée par le camélot... \$3,43
taxe de vente du Québec... 28
Coût à l'abonné... \$3,71

Envoi de publication:
Émission: A-1539
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et camélot motorisé: 1 an \$155,00, 6 mois \$81,00, 3 mois \$42,00, 1 mois \$22,00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$210,00, 6 mois \$130,00, 3 mois \$65,00, 1 mois \$35,00. Aux États-Unis et autres pays: 1 an \$370,00, 6 mois \$210,00, 3 mois \$135,00, 1 mois \$75,00.
Ces prix excluent les taxes
«La Tribune» est propriétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Il y a 15 ans, Charles Marion était kidnappé

Le flair d'un policier permet de tout régler

□ L'agent Roméo Lapalme avait reconnu le suspect Michel De Varennes dans une discothèque du centre-ville de Sherbrooke

Sherbrooke

Le 23 juin 1978. La Sûreté du Québec nage toujours en plein mystère au sujet de l'affaire Marion.

Le gérant de crédit avait été libéré par ses ravisseurs le 27 octobre 1977 contre une rançon de 50 000 \$ amassée et versée par la famille.

Huit mois plus tard, à Sherbrooke, les gens vivent au rythme du Festival des Cantons, la grande fête populaire dont la courte existence, à l'époque, a attiré des foules monstres dans le centre-ville... quand la belle saison ne ressemblait pas à celle de 1992.

Après sa journée de travail à l'unité d'urgence de la SQ de l'Estrie, l'agent Roméo Lapalme et des compagnons de travail se sont donné rendez-vous dans le centre-ville, question de se détendre et de boire un verre, en vêtements de civil évidemment.

Ils sont entrés dans une discothèque.

A cet endroit, un copain a présenté un dénommé Pierre à l'agent Lapalme.

«Dans ma tête, je me suis dit: toi, tu ne t'appelles pas Pierre. Ton nom c'est Michel De Varennes. J'avais déjà travaillé comme gardien de prison au pénitencier de Cowansville et j'avais gardé ce gars-là. Je ne suis pas resté trop longtemps en sa compagnie pour éviter qu'il me reconnaisse. Quand je suis revenu à la table avec mes copains, là je leur ai dit qui était ce gars-là», a-t-il raconté.

Sa conviction était telle qu'il a dit aux gars: «Je vous gage 100 \$ contre un que la photographie de ce Pierre-là est dans le dernier bulletin de la SQ parmi les 10 individus les plus recherchés.»

De retour au bureau, il a pris la revue et convaincu ses collègues.

L'information a donc été refilée au Bureau des enquêtes criminelles de la SQ qu'un évadé qui se faisait passer pour Pierre Lecours se faisait aller dans les discothèques du centre-ville.

Deux opérations ont été mises au point pour l'appréhender mais le fameux Pierre ne s'était pas montré le bout du nez. «Ce n'est pas le genre d'individu que tu arrêtes en mettant ta main sur son épaule et en disant police. C'est un gars qui se gardait en «top shape», je l'ai constaté au pénitencier. Il faut que tu te prépares sinon il peut te filer entre les mains dans le temps de le dire.»

Finalement, dans la nuit du 22 au 23 juin 1978, dans une discothèque du centre-ville, De Varennes alias Lecours y a fait son apparition. Les enquêteurs qui l'atten-

daient de pied ferme ont procédé à son arrestation et l'ont conduit au quartier général.

A ce moment-là, De Varennes était toujours considéré comme un fugitif qui aurait dû être derrière les barreaux depuis au moins 1975. Rien de plus.

Lors de son arrivée au quartier général, De Varennes a été placé sous la surveillance de l'agent René Côté.

Les effets personnels du suspect avaient été déposés sur une table.

L'agent Côté a vu le suspect ramasser furtivement une coupure de 20 \$ pour le mettre dans sa bouche et tenter de l'avaler.

Qu'avait donc cette coupure pour donner à quelqu'un le goût de la bouffer?

Les policiers ont procédé à son examen, ont questionné le service informatisé de renseignements policiers pour apprendre que l'argent en question provenait de la rançon versée pour la libération de Charles Marion.

Des gars ordinaires qui avaient tout simplement effectué leur travail policier de routine ont fait plus en quelques jours que la grosse équipe d'enquêteurs futés dépêchés de la métropole en plusieurs mois.

A l'origine de ce coup de théâtre, l'agent Lapalme a reçu deux lettres de félicitations, l'une de son patron immédiat, l'autre d'un policier municipal de Sherbrooke. Les copains, les vrais, lui ont serré la main.

C'est tout.

Un haut gradé, au lieu de le féliciter, lui a lancé un peu plate-ment: «La récompense de 50 000 \$ promise pour l'arrestation des ravisseurs de Marion, tu n'y touches pas parce que tu es policier.»

Malgré tout, bien des années plus tard, l'agent Lapalme reconnaît que penser à l'arrestation de Varennes et au coup de théâtre qu'elle a provoqué constitue encore

Des textes de Pierre SAINT-JACQUES



Une des premières photographies de Charles Marion que les ravisseurs ont fait parvenir aux autorités des caisses populaires montre l'otage tenant un journal alors qu'un des ravisseurs tient une arme contre la tempe droite de M. Marion.

pour lui un petit velours, lui apporte encore de la satisfaction.

Et dire que la grosse équipe d'enquêteurs futés dont il a été

question avait été informée, deux semaines après l'enlèvement de M.

Marion, que... Michel De Varennes était dans le coup!

Un effet positif: chute de la criminalité de 24 %

Sherbrooke

Même si les autorités policières n'ont jamais voulu l'admettre, du moins carrément et sans ambages, l'affaire Marion a eu des effets positifs sur la baisse de la criminalité, à Sherbrooke.

Dans le rapport des activités de 1977, à la Police municipale de Sherbrooke, on lit qu'il y a eu chute de la criminalité de 21,4 pour cent comparativement à l'année précédente.

Les policiers avaient enregistré 5020 délits criminels en 1976 et 3945, en 1977.

Précisons tout simplement que durant trois mois, Sherbrooke et la région ont fourmillé de policiers avec des moments forts lors des tentatives de remise de rançon, des barrages routiers et des équipes d'enquêteurs presque constamment sur la route.

Un coup d'oeil sur les 14 autres années démontre que la criminalité n'a jamais connu une baisse aussi marquée et qu'au cours des 15 der-

nières années, il n'y a eu que quatre baisses, l'une de 1,8 pour cent en 1984, de 6,4 pour cent en 1985, de 0,4 pour cent en 1986 et de 3,9 en 1988.

L'évolution de la criminalité depuis l'affaire Marion a suivi une ligne en ascension pour ainsi dire ininterrompue:

1978 — 4211 délits, hausse de 6,7 pour cent
1979 — 4838 délits, hausse de 14,8 pour cent
1980 — 6204 et bond prodigieux de 28,2 pour cent; à considérer l'an-

nexion du territoire de Fleurimont à celui desservi par le corps policier sherbrookoise

1981 — 6255 et hausse de 0,8 pour cent
1982 — 6354 et hausse de 1,6 pour cent
1983 — avec une plainte de plus, 6355, on parle de criminalité stable
1984 — 6242 et baisse de 1,8 pour cent
1985 — 5840, baisse de 6,4 pour cent
1986 — 5814, baisse de 0,4 pour cent... et les années suivantes sont

ponctuées de hausses importantes pour atteindre un sommet en 1991.

La police sherbrookoise a en effet rédigé 7376 plaintes criminelles pour une augmentation de 18,3 pour cent en 1987. Elle a enregistré une baisse de moins 3,9 pour cent l'année suivante avec 7088 plaintes. Puis c'est la hausse continue: en 1989 (7249) et hausse de 2,3 pour cent; en 1990 (8468) et hausse de 16,8 pour cent; enfin, en 1991 (9592) et hausse de 13,3 pour cent.

Les grands moments d'une affaire criminelle unique... Les grands moments d'une affaire criminelle unique...

Vers 23 h, le samedi 6 août 1977, deux hommes le visage recouvert d'un bas de nylon, kidnappent M. Charles Marion, âgé de 56 ans, responsable du crédit à la Caisse populaire Sherbrooke-Est. L'enlèvement a lieu dans le chalet de la victime, 11e rang est, à Stoke.

Durant la même fin de semaine, les ravisseurs déposent un communiqué dans la boîte de dépôts de nuit de la Caisse populaire Ste-Jeanne d'Arc. Ils exigent un million de \$ contre la vie de M. Marion.

Le 8 août, dans un communiqué, les ravisseurs exigent que les autorités fassent connaître leur réponse à leurs sommations en diffusant sur les ondes de CHLT un message codé.

Avec leur façon de procéder, les ravisseurs déroutent les autorités policières. Se refusant à toute négociation, des commissionnaires déposent des communiqués aux quatre coins de la ville. Il s'agit là d'un nouveau modus operandi pour ce genre de crime.

La Caisse populaire Sherbrooke-Est a fait l'objet d'une surveillance constante de la part des policiers dont plusieurs étaient juchés dans des logements donnant sur la bâtisse. C'était également le point de départ des émissaires où ils devaient attendre les ordres en vue de la remise de rançon.

Les autorités policières ont utilisé tout l'arsenal qu'elles possédaient afin de mettre la main sur les ravisseurs et retrouver M. Marion: hélicoptères, DC-3, maîtres de chiens, équipement ultra sophistiqué, véhicules de patrouille, dizaines d'enquêteurs...

La camionnette de M. Marion dans laquelle ses ravisseurs l'avaient emmené a fait l'objet d'intensives recherches dans les jours ayant suivi l'enlèvement. Un appel téléphonique informe les policiers qu'ils la trouveront à l'aéroport de Sherbrooke. C'était vrai.

Devant un silence prolongé des ravisseurs, M. André Dugas, chef de communications à la SQ, convoque au nom de la famille Marion une conférence de presse au cours de laquelle il remet aux médias une copie d'une lettre adressée aux ravisseurs par les membres de la famille. Cela se passe le 17 août.

Le lendemain de la supplique faite par la famille Marion, le Journal de Montréal a reçu une longue lettre manuscrite de la victime. A cause de la teneur des notes manuscrites, on croit que M. Marion a été forcé d'écrire des passages contre son gré.

Enfin... dès le début de la longue fin de semaine de la fête du Travail, signe de vie des ravisseurs. Leur nouveau canal d'information ou de communication devient le poste de télévision CKSH. Désormais ils exigent que les autorités utilisent ce poste pour faire connaître leur réponse aux demandes reçues. On apprend également que le journaliste Normand Maltais, à l'emploi de CKSH à ce moment, est choisi comme émissaire. Il accepte.

Après trois semaines de pourparlers intensifs entre autorités et ravisseurs, on s'entend sur le choix du second émissaire, en la personne du reporter Claude Poirier et sur le montant de la rançon, 500 000 \$. Une première tentative de remise de rançon est amorcée le vendredi soir 23 septembre, dans le rang 9 de Saint-Gérard.

Lors de la tentative de Saint-Gérard, malgré un filet très serré tendu par la SQ, les ravisseurs réussissent à se faufiler entre les mailles et à fuir. Le rang 9 de Saint-Gérard, localité située à une quarantaine de milles à l'est de Sherbrooke, se termine en cul-de-sac. Une deuxième tentative prévue vers midi, le jeudi 29 septembre, à Stornoway, n'a pas lieu.

Or, dans la soirée du 29 septembre s'est déroulée la plus bruyante tentative de remise de rançon. Les émissaires Claude Poirier et Normand Mal-



Comme les ravisseurs utilisaient souvent les médias électroniques pour faire connaître leurs intentions et mener leurs négociations, les journalistes avaient souvent les oreilles ou les yeux, ou les deux, «braqués» sur les postes de radio ou les écrans de téléviseur.

tais, recevant des ordres au moyen d'un CB, ont déposé la rançon sur un chemin de terre, au sud-ouest de Sherbrooke, dans Ascot. Dès le dépôt de deux valises, un DC-3 a survolé le secteur en tentant de capter les ondes s'échappant d'un émetteur contenu dans les valises. Les véhicules de patrouille ont envahi le secteur. De nombreux barrages routiers ont vu le jour.

N'ayant découvert que morceaux de carton et systèmes de détection dans les valises, les ravisseurs les ont abandonnées et ils ont pris la fuite à travers les bois malgré le fourmillement de policiers et de chiens pisteurs. Ils ont même semé du poivre pour neutraliser les chiens dressés. Durant cette même nuit, les policiers ont appréhendé six personnes qu'elles ont élargées après vérifications et interrogatoires.

Le mardi 4 octobre, le Journal de Montréal reçoit une lettre des ravisseurs qui analysent les premières re-

mises de rançon, adressent des menaces grosses comme le bras, souhailent la nomination de nouveaux émissaires et une nouvelle tentative d'échange. Ce même jour, un communiqué des ravisseurs est découvert dans la porte d'un garage abandonné de l'est de Sherbrooke.

Après une nouvelle et longue interruption de négociations entre les autorités de la Caisse populaire Sherbrooke-Est et les ravisseurs, ces derniers se sont manifestés le mercredi 12 octobre en laissant un communiqué à La Tribune après un appel téléphonique intercepté par le collègue Mario Goupil, de la section des sports. Dans le communiqué, les ravisseurs revendiquent des attentats à la bombe et disent que Charles Marion est en train de devenir fou.

Huit jours plus tard, le jeudi soir 20 octobre, le journaliste Léon Dion de La Tribune, a découvert sous le tapis

de la conciergerie où il habitait un autre communiqué des ravisseurs. Les ravisseurs disent s'être entendus sur une rançon au montant de 50 000 \$. Un ultimatum accompagnait le message: le mardi 25 octobre, à 24 heures, l'otage sera liquidé proprement si on refusait les dernières propositions.

Le lundi 24 octobre, les ravisseurs font parvenir une photo de l'otage enchaîné tenant un exemplaire de La Tribune, édition du samedi précédent. Les dernières instructions de l'ultime échange accompagnaient la photo. Après réception de ce communiqué, Pierre Marion, le fils de Charles, apparaît à la télévision pour dire que la famille acceptait les conditions des ravisseurs. Grâce à des amis et des proches, la famille réussit à recueillir le montant exigé en coupures de 20 \$.

Le 26 octobre, remise de rançon, versée par Pierre Marion, un membre de la famille, sous la protection d'un ca-

poral de la SQ, a réussi.

Moins de 24 heures plus tard, le jeudi 27 octobre 1977, Charles Marion est libéré. Un ravisseur, on saura plus tard que c'est Michel De Varennes, l'a conduit à moto près de l'aéroport de Sherbrooke, à East Angus.

Il faut attendre huit mois avant le rebondissement spectaculaire de l'affaire Marion. Dans la nuit du 22 au 23 juin 1978, Michel De Varennes est appréhendé dans une discothèque du centre-ville de Sherbrooke. Conduit au quartier général de la SQ en tant qu'évadé de prison et confiné à une salle d'interrogatoire on a vu le suspect tenter de camoufler sous un siège, un billet de 20 \$. Il s'agissait d'un billet de 20 \$ marqué, provenant de la rançon versée contre la libération de Charles Marion.

La même nuit, on est retourné à la discothèque pour y saisir un billet de 20 \$ provenant du même lot. Enfin, lors d'une perquisition au domicile de De Varennes, on a découvert 6000 \$ provenant de la rançon.

L'affaire Marion se retrouvait en manchettes pour les six prochains mois. Outre De Varennes, il y eut l'arrestation du couple Claude et Jeanne Valence.

Du 2 octobre 1978 au 2 janvier 1979, le procès des suspects s'est déroulé à Montréal. De Varennes a écopé de plusieurs années de prison. Il a fini de purger sa peine. Il vivrait dans un logement modeste à Montréal. Pour le couple Valence, ce fut le retrait de plusieurs chefs d'accusation mais la Cour leur avait tout de même réservé plusieurs mois de prison.

Claude Valence devait périr tragiquement, atteint d'un coup de feu, lors d'une chicane avec un voisin, à Notre-Dame-des-Bois, le 28 juin 1989. Le mauvais sort s'est acharné sur la famille Valence depuis le 6 août 1977: deux fils ont péri tragiquement et prématurément; destin également réservé au père.

Il n'a pas fini de redouter la moindre bourrasque!

□ Le producteur Émile Lemire avoue qu'il est plus nerveux depuis le passage dévastateur de la mini-tornade

Pierre SÉVIGNY

Sherbrooke

Même s'il n'a pas le choix de se remettre de ses émotions, le producteur agricole Émile Lemire du Chemin de la Rivière à Sainte-Edwidge-de-Clifton avoue qu'il n'a pas bien dormi dans la nuit de mardi à mercredi. Il venait de vivre une soirée fort mouvementée avec le passage d'une mini-tornade qui a détruit son bâtiment de plus de 130 pieds tout en déracinant trois majestueux érables, plantés par son père il y a quelque 60 ans.

«Je n'ai pas aimé ça, surtout lorsque j'ai vu les trois arbres tomber sur ma galerie neuve. Ça craquait en démon. Le vent sifflait très fort et la pluie était tellement dense que je n'ai pas vu ma remise s'envoler. J'ai constaté l'importance des dégâts, une fois la tempête terminée», a révélé M. Lemire.

Il n'a pas bien dormi et se sent nerveux. «C'est plus fort que moi. A la prochaine bourrasque de vent,



M. Jules Côté a craint un moment pour son fils âgé de 16 ans qui était à l'extérieur.

je sais déjà que je vais être craintif.»

Et pour cause. Son bâtiment, abritant toute sa machinerie agricole (dont deux tracteurs), a litté-

ralement été soufflé alors que de larges pans de murs ont été projetés à plus de 300 mètres, son garage a été déplacé de quelques mètres, trois arbres déracinés, sa nouvelle galerie détruite, avec en plus des dommages à sa maison et sa grange.

La force du vent

La situation n'est guère plus réjouissante chez M. Jules Côté du Chemin Côté à Martinville où le vent a détruit un vaste hangar qui contenait trois tracteurs, un camion d'une capacité d'une tonne et quatre voitures à foin sans oublier deux remises endommagées, un mur de la grange envolé ainsi que la toiture d'une meunerie arrachée et une importante partie du toit de l'une des porcheries.

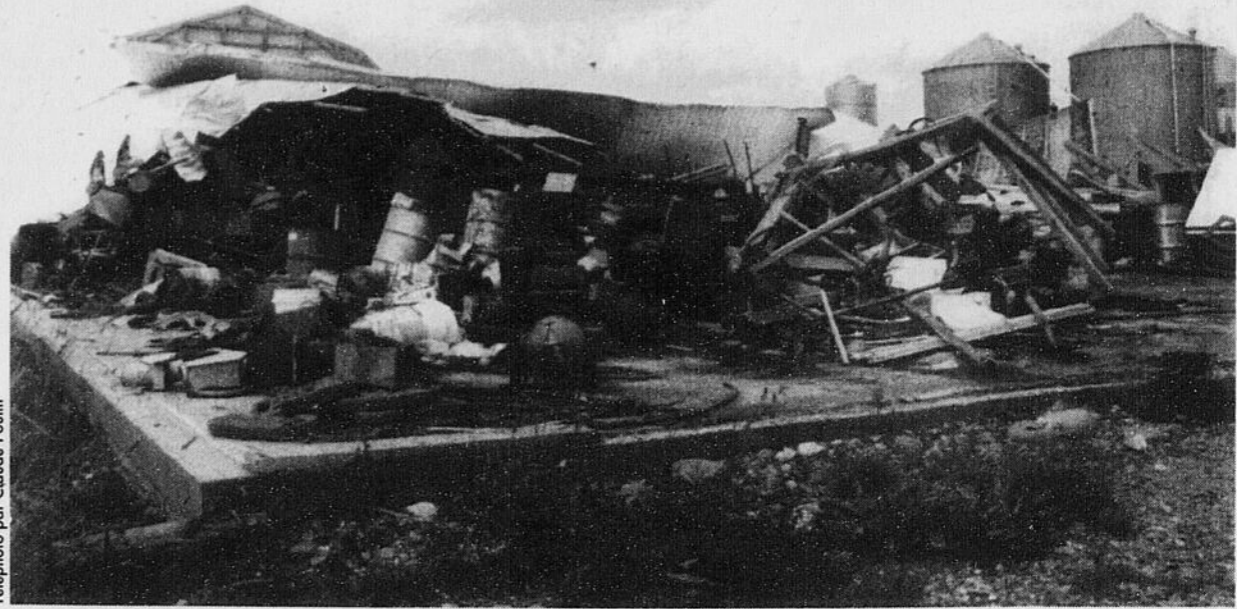
«J'étais dans la maison lorsque le mauvais temps a commencé. Sur le coup, je n'ai pas eu peur, sauf quand j'ai vu le hangar levé dans les airs. Ça ne m'a pas paru pesant en raison de la force du vent», a lancé M. Côté qui craignait alors pour son fils âgé de 16 ans qui était à l'extérieur.

«Quand l'électricité manque, il faut ouvrir les portes des porcheries afin d'éviter que les porcs aient trop chaud. C'est mon garçon qui était parti faire ce travail lorsque la mini-tornade a commencé. J'ai eu peur qu'il soit frappé par les débris. Mais, heureusement, il est revenu à la maison sans difficulté.»

Arbres centenaires cassés

Par ailleurs, le vent a également causé des dommages dans le secteur du Chemin Cochrane à Compton Station, s'attaquant particulièrement à des érables plus que centenaires.

«Je n'avais jamais vu ça auparavant», a déclaré M. Nil Veilleux.



La mini-tornade a causé des dégâts importants aux bâtiments de ferme de M. Jules Côté, du Chemin Côté à Martinville.

«Ce n'était pas beau à voir mais ça aurait pu être pire car, heureusement, personne n'a été blessée.»

Une quantité de branches et de troncs, plus gros les uns que les autres, jonchaient le sol et bloquaient même la route. «Nous avons pris nos tracteurs et avons déblayé le

chemin, après l'orage.» Et, au cours de la journée d'hier, des employés du ministère des Transports s'affairaient à ramasser les dégâts.

M. Veilleux pensait bien que sa grange, vide depuis sept ans, allait également y passer. Mais, elle a résisté, bien que l'un des murs aient été endommagés par les fortes

bourrasques de vent.

Plusieurs autres arbres ont été arrachés, déracinés ou cassés dans des érables du secteur, dont une trentaine uniquement sur la propriété de M. Veilleux. «Ca va nous faire du bois de chauffage pour au moins 20 ans», a lancé à la blague M. Veilleux.

Un individu de 23 ans accusé d'avoir soulagé un octogénaire de Melbourne de 2200 \$

Sherbrooke

Stéphane Viger, 23 ans, a été inculpé d'un vol qualifié de 2200 \$ à l'égard d'un homme de 82 ans qui se trouvait seul chez lui à Melbourne pendant la nuit du 17 juillet.

Il a comparu hier devant le juge Michel Beauchemin de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Le procureur André Campagna

s'est opposé à l'élargissement de l'accusé en se demandant ce que le public penserait de cela compte tenu de la gravité du crime.

Le défenseur Jean Leblanc a plaidé que son client n'avait pas d'antécédents judiciaires et est prêt à se soumettre à toutes les conditions que le tribunal pourrait lui imposer pendant la durée des procédures.

Le juge Beauchemin a rappelé qu'il devait suivre les critères de re-

mise en liberté provisoire lorsqu'il existe une alternative à la détention, compte tenu du principe de la présomption d'innocence enchâssé dans la charte canadienne.

Viger devra cependant souscrire un engagement de ne pas communiquer avec le plaignant, se soumettre à un couvre feu et se rapporter périodiquement à la SQ.

L'agent Luc Grégoire de la SQ avait déposé que l'octogénaire a été réveillé par du bruit dans sa chambre où il s'est trouvé avec un individu le visage caché et un morceau de bois à la main.

L'agresseur s'était introduit dans la maison par une fenêtre et est sorti par la porte. Il a demandé à la victime de lui remettre son argent en disant qu'il ne lui ferait pas de mal.

Cet épisode a traumatisé le plaignant qui a dû changer de place depuis, selon M. Grégoire.

Viger a été arrêté mardi à Richmond à la suite d'une enquête, mais la police n'a pas récupéré d'argent.

URGENT

PRIX DE LA FACTURE * MOINS RABAIS

CAVALIER VL 1992
No. stock 6141

- 4 portes
- Air climatisé
- Transmission automatique
- Radiocassette AM-FM stéréo
- Freins ABS
- Barrure de porte électrique
- Volant ajustable

sur tout véhicule Chevrolet, Géc. Oldsmobile et camions Chevrolet en inventaire. Jusqu'au 11 août 1992.

Prix de détail 14 122\$

SPECIAL 10 175\$*

Rabais inclus Taxes et transport en sus

P.L.C.
Chevrolet, Oldsmobile, John Coulombe, président

Nos prix et notre service après-vente font notre réputation

Yvan Lafrenière et Donald Breton, représentants

155, rue Angus, East Angus, 832-2494

Heures d'ouverture:
Lundi au jeudi: 8h à 20h 30
Vendredi: 8h à 17h

Voitures usagées achetées au prix de l'ancien.

SECOURS-AMITIÉ (ESTRIE)

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler: A Secours-Amitié, il y a quelqu'un pour t'écouter.

Une lueur d'espoir...
Poste d'écoute
Appels locaux: 564-2323
Appels provenant de tous les autres endroits: 1-800-567-3841
24 heures / 7 jours

38269

POUR LA RENTRÉE !

CENTRE COMMERCIAL les **Tourelles** VOUS FONT ÉPARGNER!

SURVEILLEZ VOTRE COURRIER
vous pourriez recevoir UN CHÉQUIER qui vous permettra de réaliser de belles **ÉCONOMIES**

Spécialement pour vous

ON PENSE À VOUS!

RABAIS échangeables chez tous les marchands

3025, rue King ouest Sherbrooke

43794

Lire La Tribune n'a jamais été aussi excitant

3000 points offerts cette semaine dans La Tribune

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant: **04892138**
Sinon, composez sans frais, le **1-800-563-8688**

CLUB Multi points

31010

SONY

LECTEUR LASER AM/FM RÉTRACTABLE POUR AUTO

Rabais de 100\$ Rétractable

Rabais de 100\$ Rétractable

CDX 7580

399.99

Installation incluse (sauf plaque de l'adaptateur)

2 couleurs d'éclairage
8X «oversampling»
2 X 25 watts
3 CD compatibles

SPEC SERVICE GARANTI

G. DOYON TV SON

MAINTENANT DEUX ADRESSES À SHERBROOKE

2222 KING OUEST 566-0261

1112 CONSEIL 565-3177/562-7886

Les génératrices de Saint-Vincent lui font faux bond

□ Le personnel en a eu plein les bras mardi soir lors de la panne d'électricité

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Des problèmes de génératrices ont perturbé le fonctionnement du Centre hospitalier Saint-Vincent-de-Paul, mardi soir, lors de la panne d'électricité qui a touché la région de Sherbrooke.

L'hôpital de la rue King est à été plongé dans le noir une première fois, vers 17 h 30, durant près d'une heure, puis de nouveau en fin de soirée, alors que deux génératrices refusaient de fonctionner.

«Les deux génératrices ont manqué, oui. Pendant une période de temps on a pas eu d'électricité, mais ça n'a pas causé de panique», affirme le directeur général adjoint de l'institution, Albert Kratzenberg.

Cette situation pour le moins inhabituelle a causé passablement d'ennuis à l'unité des soins intensifs, où le personnel a entre autres dû actionner manuellement le respirateur d'un patient qui arrivait de la salle d'opération, en plus de devoir veiller sur un groupe de patients normalement surveillés par monitoring.

«Ca n'a pas été si pire, mais ça aurait pu l'être si j'avais eu plus de patients sur respirateur, mais on en avait un seul qui arrivait de la salle d'opération», a expliqué Colette Durand, assistante infirmière chef le soir.

De plus, un ordinateur pour la détection des arythmies cardiaques a cessé de fonctionner en raison de l'interruption du courant, ce qui a exigé du personnel en place une

surveillance accrue des patients.

«Ca a été beau! Il n'y a pas eu de panique, non, on sait ce qu'on a à faire en cas de panne de courant, mais ça a occasionné du boulot supplémentaire», a commenté pour sa part la responsable de l'unité, qui a refusé de s'identifier.

Le manque de courant a aussi obligé le personnel infirmier à utiliser des lampes de poche pour la distribution des médicaments. L'urgence de l'hôpital était elle également plongée dans le noir.

Le directeur des services professionnels, Pierre Racette, a lui aussi indiqué que la panne n'a pas causé de problèmes particuliers.

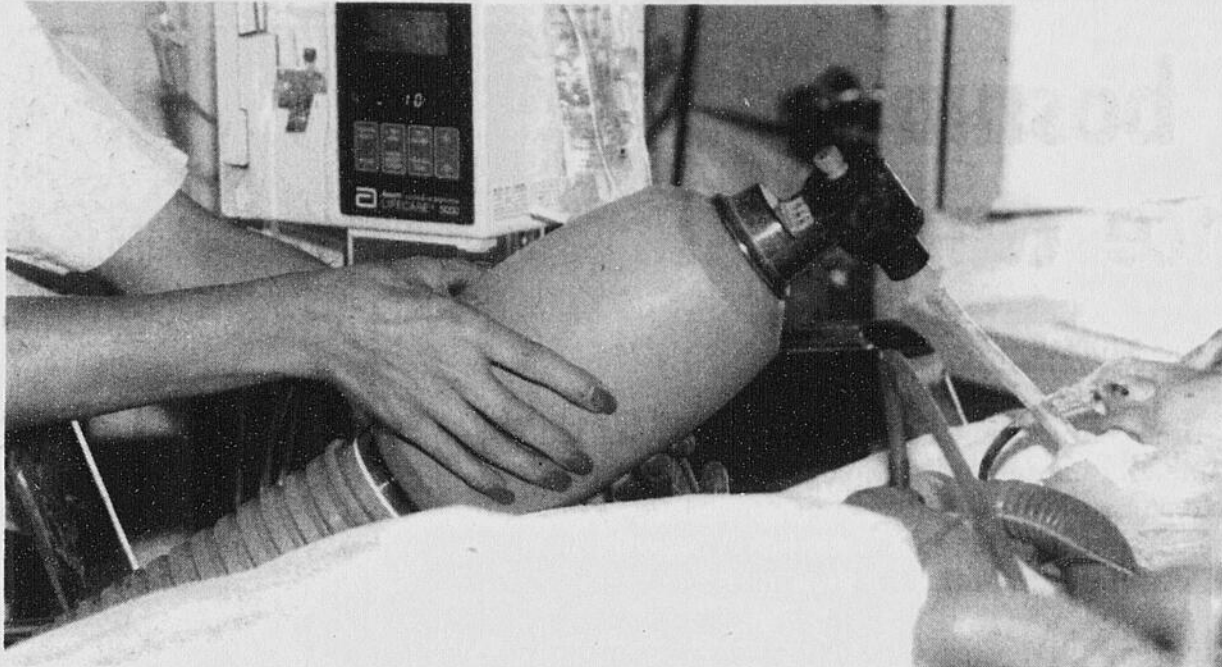
«Aucun incident n'a été rapporté», a-t-il confirmé.

Invité à dire si la situation a suscité du mécontentement chez le personnel, M. Racette répond qu'«on est jamais content lorsque ça survient, personne le fait volontairement, mais à un certain moment ça arrive ces choses-là».

Mesures immédiates

Le directeur général adjoint de l'institution assure pour sa part qu'«on a pris immédiatement toutes les mesures pour assurer la sécurité des patients».

Citant un rapport interne, ce dernier a reconnu que «beaucoup d'appareils ne fonctionnaient pas».



La panne d'électricité de mardi soir à Sherbrooke a causé des problèmes au Centre hospitalier Saint-Vincent-de-Paul, où les génératrices ont refusé de fonctionner. Cela a entre autres obligé le personnel de l'unité des soins intensifs à exercer une surveillance accrue des patients et à actionner manuellement un respirateur.

La première interruption est survenue vers 17 h 30, au moment où près de 80 pour cent des abonnés du réseau d'Hydro-Sherbrooke étaient privés de courant, tandis que des pannes sporadiques sont

survenues à compter de 23 h 45.

Lorsque survient une panne d'électricité, les deux génératrices de l'hôpital prennent habituellement la relève dans un délai de quelques minutes.

Une équipe de secours s'est rendu sur place en 15 minutes, mais n'a pas réussi à faire démarrer les génératrices, indique M. Kratzenberg.

«La première génératrice n'a pas

embarqué tout de suite, 15 minutes plus tard les équipes sont rentrées, la génératrice a alors embarqué et débarqué de nouveau. Ils n'ont pas pu régler tous les problèmes», explique le directeur général adjoint de l'institution.

«On a deux génératrices, mais une seule a finalement embarqué, la plus petite, qui génère de l'électricité seulement pour une partie de l'hôpital», ajoute-t-il.

L'alimentation électrique à partir du réseau municipal est revenue en soirée, pour faire de nouveau défaut peu avant minuit.

Si la première panne d'énergie a causé plus de problèmes, puisqu'elle est survenue vers l'heure du souper, la deuxième est passée plus inaperçue.

«Les problèmes étaient moindres parce que les gens dormaient», signale M. Kratzenberg.

Comment expliquer une telle situation dans un hôpital?

«Malgré notre plan de prévention, ce sont des choses qui peuvent arriver», dit-il.

Le directeur général adjoint dit ignorer la cause de la panne des génératrices.

«On le sait pas, ça peut arriver, c'est de la mécanique», conclut-il.

• La Beauce éprouvée

C-8

De nouvelles pannes affectent 5500 abonnés

Sherbrooke (DD)

Près de 55 000 abonnés d'Hydro-Sherbrooke et Hydro-Québec ont été affectés par les pannes d'électricité survenues dans la région mardi soir, tandis que 5500 autres clients ont été privés de courant durant quelques heures hier à Sherbrooke, Lennoxville et Ascot.

En fait, près de 80 pour cent des clients d'Hydro-Sherbrooke, ou 50 000 abonnés, ont été touchés par la panne de mardi soir, attribuable à un bris vers 17 h 20 au poste de Coaticook d'Hydro-Québec.

Ce poste alimente le poste Orford d'Hydro-Sherbrooke.

Le bris, causé par la foudre, a affecté une bonne partie de Sherbrooke et de la banlieue durant plus d'une heure, mais certains secteurs l'ont été plus longtemps.

«On a remis graduellement le service, mais par la suite en voulant rétablir le courant ça a fait sauter un câble souterrain, vers 18 h», explique le chef par intérim de la section exploitation à Hydro-Sherbrooke, Stéphane Pomerleau.

Ce nouveau bris a privé de courant tout un secteur de la rue King ouest jusque vers 21 h 00.

Les employés d'Hydro-Sherbrooke n'étaient pas au bout de leur peine, puisque le retour de l'orage en fin de soirée a occasionné d'autres pépins, cette fois dans le quartier Est de la ville, privé de courant de 23 h 30 à 1 h du matin, indique M. Pomerleau.

Du côté d'Hydro-Québec, près de 4000 clients en tout ont été touchés par les pannes, principalement dans le secteur de Coaticook, Rock Island, Stanstead, Saint-Malo, Compton, Saint-Isidore-d'Auckland, Ascot et Lennoxville, a indiqué hier André Barbeau, responsable du service à la clientèle.

Le service a été interrompu vers l'heure du souper mardi et a été rétabli graduellement en soirée chez une partie des abonnés. Près de 1800 d'entre eux ont recouvré l'électricité entre minuit et 2 h du matin hier, tandis qu'une soixantaine ont dû attendre jusqu'à 6 h du matin.

Hier aussi

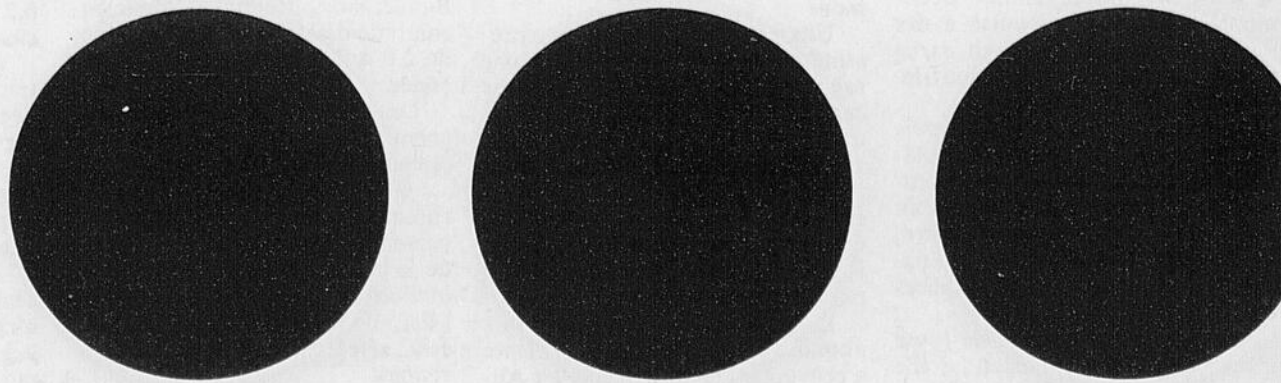
D'autres pannes de courant sont survenues au cours de la journée d'hier à Sherbrooke et en banlieue.

Ainsi, 3500 abonnés d'Hydro-Sherbrooke dans le centre-ville de Sherbrooke et le quartier est de la ville ont été privés d'électricité hier après-midi durant une période variant de 45 minutes à près de deux heures, selon les endroits, à la suite du bris d'un câble.

A Ascot et Lennoxville, 2000 clients d'Hydro-Québec ont eu le même problème entre 12 h 15 et 15 h à la suite de chutes de branches sur des fils électriques.

D'autre part, Hydro-Sherbrooke avise ses 4000 clients du quadrilatère formé des rues Portland, Beckett, Duvernay et Queen qu'ils seront privés de courant entre minuit ce soir et 3 h du matin afin de permettre le remplacement d'un câble abîmé durant la panne de mardi.

Si vous les attendiez,
vous avez fini d'attendre.



Éditorial

L'horreur bosniaque et le silence canadien

Roch BILODEAU

Samedi dernier, des francs-tireurs abattaient deux enfants en faisant feu sur un autobus qui transportait une cinquantaine d'orphelins hors de Sarajavo; mardi, le cimetière où avaient lieu les funérailles était bombardé. Voilà qui illustre éloquentement où les choses en sont rendues dans l'ex-Yougoslavie et particulièrement en Bosnie. C'est l'horreur, tout simplement.

Alors, on ne s'étonne pas d'apprendre l'existence de camps de concentration. Pas de simples centres pour prisonniers de guerre, mais des camps où des milliers de civils subiraient les pires traitements, voire la torture. Selon le quotidien new-yorkais Newsday, des centaines de personnes auraient même été assassinées ou seraient mortes de faim dans ces «prisons» serbes en Bosnie.

Et ce n'est pas un hasard si cela rappelle les nazis, car il s'agit d'une «purification ethnique». En effet, depuis que la Yougoslavie s'est disloquée, le pouvoir serbe s'en prend à tous ceux qui pourraient menacer sa domination dans les Balkans. Et pour lui, les Croates et les musulmans sont de trop en Bosnie; ce sont eux qu'on enferme dans les camps quand ils ne réussissent pas à fuir ou lorsqu'ils s'y refusent. Le démenti des autorités serbes, à ce sujet, n'a aucune crédibilité pour l'instant.

«Si les horreurs de l'Holocauste nous ont enseigné quelque chose, c'est qu'il y a un fort prix à payer quand on demeure silencieux et paralysé face à un génocide.» C'est le candidat démocrate à la présidence américaine qui s'exprimait ainsi cette semaine au sujet de l'ex-Yougoslavie. Bill Clinton a raison, mais il n'est pas au pouvoir; il ne peut donc rien contre ces atrocités. Qui va agir?

Les Nations-Unies viennent d'exiger l'accès aux camps en question. C'est un petit pas; il faudrait faire beaucoup plus. Mais le pouvoir de l'ONU dépend de la volonté des pays qui la composent, bien entendu; et particulièrement de la puissance américaine, comme on le sait. Or, pour l'instant, Washington n'est que «préoccupé» par la situation en ex-Yougoslavie. On risque donc d'attendre encore longtemps une action plus vaste, s'il n'y a pas davantage de pression.

Alors, que fait le Canada? Pourquoi notre gouvernement demeure-t-il totalement muet sur l'horreur bosniaque?

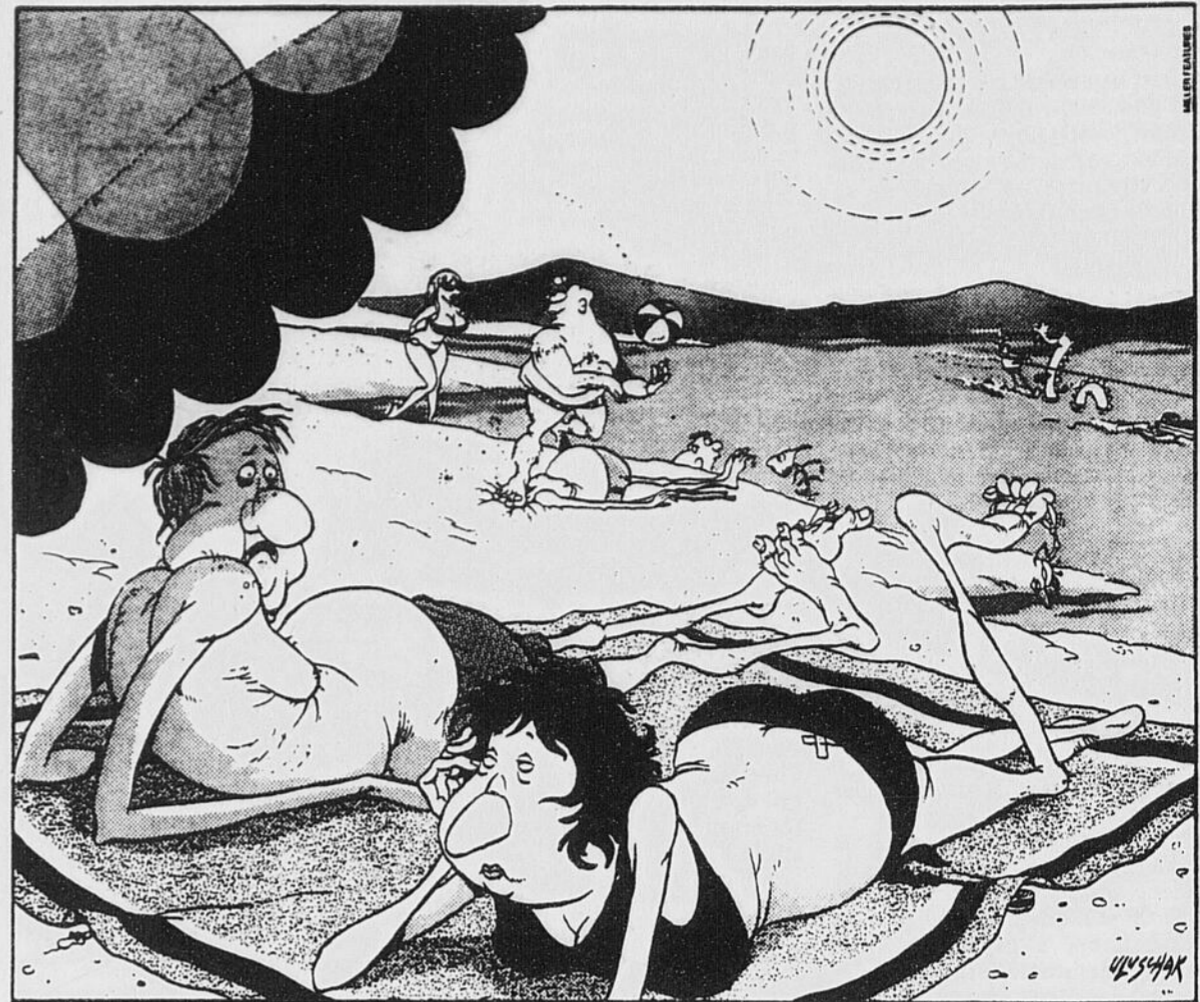
Oui, bizarre, tout de même, ce silence de Brian Mulroney. Pendant des années, il a mené une vigoureuse campagne internationale contre l'apartheid en Afrique du Sud; et lorsque le Koweït a été envahi par l'Irak, il était parmi les premiers à monter aux barricades contre Saddam Hussein. Or, voici que son gouvernement ne dit mot, ou presque, face à la plus sauvage guerre civile des dernières décennies. Bien sûr, il y a nos casques bleus canadiens qui viennent d'arriver de là-bas, mais ils sont formés pour maintenir la paix, pas pour faire face à un tel déchaînement de violence.

Alors, dans tout cela, où est la logique de M. Mulroney?

Peut-être nulle part. C'est-à-dire: il n'y a peut-être aucun véritable principe qui guide la politique étrangère de notre gouvernement. C'est ce qui expliquerait pourquoi on a tant dépensé d'énergies et d'argent pour sauver une riche monarchie pétrolière alors qu'on semble presque indifférent au sort de milliers d'ex-Yougoslaves sans défense. Évidemment, c'est aussi ce qui peut expliquer pourquoi M. Mulroney doit si souvent se défendre d'être à la remorque de son ami Bush.

NDLR: La Tribune publie gratuitement les opinions des lecteurs. Les sujets d'intérêt local ou régional ont la priorité, et nous ne nous engageons pas à publier toutes les lettres reçues. Les lettres doivent être courtes et nous nous réservons le droit de les abréger. Chaque lettre doit être signée et comporter l'adresse complète de l'auteur avec son numéro de téléphone. Ces renseignements restent confidentiels, seuls les noms de l'auteur et de la ville d'origine apparaîtront dans le journal. Les lettres anonymes comme les lettres injurieuses ne seront pas publiées.

Le rédacteur en chef



Je suis ici pour me reposer — cesse de me parler du débat constitutionnel!

TRIBUNE LIBRE

Campagnes de sollicitation: attention!

Vous vous êtes peut-être fait offrir dernièrement des coupons de rabais échangeables dans des restaurants bien connus au profit de la Fondation «F.R.A.P.P.» désireuse de venir en aide aux femmes battues? Devant les protestations des observateurs et des personnes impliquées dont les organismes crédibles de lutte à la violence, les promoteurs de cette campagne se disent surpris et ne voient pas ce qu'il y a de mal dans leurs actions... Tentons une explication.

Si un jour, vous êtes approchés pour acheter un livret de coupons-rabais au profit de la Fondation S.E.L. contre les maladies du rein, la Fondation C.O.R.D.E. contre les suicides, la Fondation T.A.B.A.C. contre le cancer ou C.H.O.L.E.S.T.E.R.O.L. contre les maladies du cœur, attention: vous avez peut-être en fait affaire à la Fondation «P.O.G.N.O.N.S.», dont vous pouvez deviner les buts! La première question à se poser est combien d'argent sur les 2, 5, 10 ou 49 dollars que je verserais ira à la cause qu'on prétend défendre. Les lois sont ainsi faites, qu'il suffit qu'un sous soit versé à la cause des jeunes défavorisés du Québec pour que la fondation du même nom ne puisse être accusée de fraude.

Lorsque des organismes crédibles de votre milieu, par le biais de sollicitation directe, viennent vous solliciter et que des personnalités de votre milieu se portent garantes que 70 à 85% ou 90% des fonds recueillis retournent directement à l'organisme, le solde sert d'investissement afin de recueillir les sommes voulues. Ces données et informations sont disponibles.

Mais lorsqu'on vient vous offrir un gadget comme des coupons-rabais ou autres marchandises, il est possible de déduire que les situations sont inversées. C'est donc 5,

10 ou 30% par dollar qui ira à la cause dont on fait la promotion. Posez donc la question! Et si on ne vous fournit pas de réponse, vous pouvez avoir un doute.

Nous avons alors affaire à des promoteurs comme j'en reçois à mon bureau dix fois par année qui désirent se lancer en affaires. Tous ne se créent pas un organisme. Certains vont faire miroiter des revenus sans effort à un organisme. On obtiendra l'appui de marchands prestigieux qui se fieront à la crédibilité de l'organisme où de la cause et adhéreront aux projets. On cherchera aussi l'appui des médias. Ces organismes ou fondations spontanés cachent des motivations légitimes, à savoir permettre à des individus de gagner leur vie. Tel promoteur désire ouvrir une agence de publicité d'organisation d'événements en tout genre, de développement économique et pourquoi pas une imprimerie. Il n'y a en la rien d'illégal. Mais comment un organisme seul peut-il se distinguer pour faire pénétrer son produit sur le marché? Quoi de mieux que la publicité liée à une cause? Là où le bât blesse, c'est que l'activité, quand elle ne constitue pas un échec total à cause d'une mauvaise évaluation du marché, ou à cause de moyens de distribution déficients, ne verse qu'une infime partie de la somme que vous destinez et pensez verser à la cause alibi. Ceci est inévitable car une campagne de levée de fonds constitue aujourd'hui une opération commerciale coûteuse et très hasardeuse pour les apprentis sorciers et même pour les organismes bien implantés.

Si ces organismes avaient la franchise de vous dire: «Notre but est de faire de l'argent et de générer une activité économique» point final et de cesser de vouloir «aider» des causes, tous les organismes lé-

gitimes en seraient reconnaissants. Car par leurs activités, les promoteurs «nuisent» gravement aux organismes voués principalement aux levées de fonds ainsi qu'aux autres organismes faisant appel directement à la générosité du public.

D'abord, lorsque leur manège est connu, ces promoteurs discréditent tous les autres organismes sérieux de levée de fonds auprès du public en laissant entendre que tous les organismes agissent de façon à consommer la presque totalité des sommes recueillies en frais d'administration. De plus, ces «pirates» écumant le marché de telle sorte que lorsqu'un organisme crédible passe, les gens considèrent avoir déjà donné. Parce que, ordinairement, on se colle aux causes populaires du moment.

Aucune loi et ni règlement ne peut venir à bout de telles pratiques. Nous aurons toujours une fondation au profit des «personnes handicapées, malades et misérables». Lorsque des organismes et des commerçants cesseront de leur prêter leur nom, lorsque nous poserons les bonnes questions, ces pratiques disparaîtront d'elles-mêmes. Nous pourrions alors faire la différence entre des activités commerciales parfaitement légales de promotion et des campagnes de souscription d'organismes communautaires ou de fondations de toutes sortes.

La première question à se poser est donc «Combien d'argent va à la cause et quels en sont les promoteurs?» Si la réponse n'est pas limpide, mieux vaut envoyer directement l'argent à un organisme crédible soutenant la cause de votre choix, à moins que le produit offert ne vous intéresse...

Claude Forgues
Directeur général
Centraide Estrie

ANALYSE

L'économie allemande donne des signes de fatigue

Par Erik KIRSCHBAUM
FRANCFORT (Reuter)

Hausse du chômage, baisse de la production industrielle et de la consommation: l'économie allemande, en butte à des taux d'intérêt record, trahit en ce milieu d'année un net essoufflement.

Quasiment stagnante depuis plus d'un an, l'économie de l'Allemagne occidentale devrait accuser une contraction de près d'un pour cent au deuxième trimestre, lorsque les données du Produit national brut (PNB) seront publiées courant août.

«L'économie s'oriente de toute évidence vers une récession, si elle n'y est pas déjà», déclare Heiner Flassbeck, économiste auprès de l'institut de recherches DIB de Berlin. «Elle stagne depuis un an et nous avons assisté à une accentuation de la tendance à la baisse au deuxième trimestre.»

Beaucoup d'autres économistes répugnent à parler de récession à

propos de l'économie la plus importante d'Europe. Mais ils réduisent leurs prévisions et estiment que l'Allemagne aura du mal à réaliser la croissance de un pour cent d'PNB qu'envisageaient la plupart des prédictions voici quelques mois.

Une progression de un pc représenterait déjà un repli marqué par rapport à la croissance de 3,1 pour cent de 1991 et à celle de 4,5 pour cent de 1990.

«L'économie est dans une mauvaise passe mais elle n'est pas en récession», estime Alison Cottrell, économiste de Midland Montagu Research à Londres. «Elle suit un parcours oblique.»

Le passage d'une économie de «boume à une croissance très lente a provoqué un choc, reconnaît Alison Cottrell, qui ajoute: «Le pire est peut-être encore à venir.»

La Bundesbank (banque centrale, indépendante) a relevé le mois dernier son taux d'escompte de 8,0 pour cent à 8,75 pour cent, quelques semaines après que ses partenaires du Groupe des Sept principaux pays industriels (G7) eurent

engagé l'Allemagne à desserrer son emprise déjà très forte sur le crédit.

Indicateurs concordants

La hausse du taux d'escompte a surpris et même choqué certains économistes, mais le président de la Bundesbank, Helmut Schlesinger, continue d'attendre une croissance de 2,0 à 2,5 pour cent pour cette année.

Les derniers indicateurs témoignent sans ambiguïté d'un ralentissement économique.

— En Allemagne de l'Ouest, le chômage a atteint 1,82 million de personnes en juillet (6,7 pour cent de la main-d'oeuvre), contre 1,72 million en juin (6,3 pour cent). A l'Est, il a progressé à 15,1 pour cent, affectant 1,19 million de personnes.

— La production industrielle de l'Ouest a baissé de 2,1 pour cent en juin, avec ses quatre principaux secteurs en recul.

— Les ventes au détail ont baissé d'au moins 2,0 pour cent en termes réels au premier semestre. On craint qu'elles ne bougent pas sur l'ensemble de l'année, pour la pre-

mière fois depuis dix ans.

— Les immatriculations de nouvelles voitures en Allemagne ont baissé de 9,2 pour cent à 2,19 millions au premier semestre 1992.

— Le nombre des faillites en Allemagne de l'Ouest a augmenté de 6,2 pour cent à 5665 au cours des cinq premiers mois de l'année.

«Le deuxième trimestre a été très faible et il pourrait bien être négatif d'une année sur l'autre, mais je ne parlerais pas pour autant de récession» dit Ulrich Beckmann, économiste à la Deutsche Bank. «La croissance a été forte au premier trimestre.»

Après avoir baissé de 0,5 pour cent aux troisième et quatrième trimestre de l'an dernier, le PNB a augmenté de 2,0 pour cent au premier trimestre 1992. Mais certains économistes jugent possible que le dernier relèvement de taux de la Bundesbank entraîne de nouvelles réductions des prévisions de croissance pour 1992 et même 1993.

«Les risques se sont aggravés pour l'économie avec le dernier resserrement de la Bundesbank», note Ulrich Beckmann.

COUP D'OEIL

Les musulmans de Cajnice ont été expulsés

Par Julijana MOJSILOVIC
CAJNICE, Bosnie-Herzégovine (AP)

Dusan Kornjaca, chef régional des forces serbes, s'est procuré des autobus et a donné une heure à plusieurs milliers de ses voisins musulmans pour quitter Cajnice, dans l'est de la Bosnie-Herzégovine.

C'était voilà deux mois environ, l'un des symboles de la «purification ethnique». «S'ils n'étaient pas partis, je n'aurais pas pu empêcher les autres de les tuer», assure ce médecin de 28 ans, qui arbore queue de cheval, longue barbe noire, tenue de camouflage et revolver.

Les musulmans expulsés — il estime leur nombre à 3700 — sont quelque part en Serbie et au Monténégro. Pour les Serbes de la ville, qui accusent les musulmans de s'être eux-mêmes préparés à les expulser, c'était «eux ou nous». Jadis, les musulmans représentaient 53 pour cent de la population de Cajnice, située 20 km au sud-est de Gorazde (le dernier bastion du gouvernement dans l'est du pays).

Un combattant serbe, Sednar, raconte que sa maison a été détruite par les Musulmans et que c'est pour cela qu'il a reçu «une très jolie maison musulmane» à Cajnice. «Non seulement nous ne voulons plus les voir, mais nous allons aussi raser» les deux mosquées de la ville.

Ironique, Dusan Kornjaca explique que les expulsés avaient le «mal du pays», c'est-à-dire de la Turquie. Pour les nationalistes serbes de Bosnie, les musulmans avec lesquels ils ont vécu pendant des décennies sont en effet les descendants de soldats turcs ayant occupé le pays pendant 500 ans.

Depuis le début de la guerre, 7500 personnes ont été tuées et 1,3 million d'autres ont fui leur domicile, pour la plupart contraintes et forcées dans le cadre de la politique de «purification ethnique», qui semble avoir atteint des sommets. Les rumeurs de déportations de réfugiés à bord de wagons fermés abondent, tout comme celles sur l'existence de camps de concentra-

Le quartier semble rester froid devant le lave-auto sexy

Gilles FISETTE Sherbrooke

En passe de devenir un quartier chaud, lui qui abrite déjà un bar à danseuses, le haut de la rue Conseil, à Sherbrooke, semble demeurer relativement froid à l'établissement prochain d'un lave-auto «sexy».

C'est du moins ce qu'on peut retenir d'un rapide sondage effectué dans l'entourage du 787 Conseil où un jeune homme, Sylvain Isabelle, s'appête à ouvrir un lave-auto dont la particularité résidera dans la tenue légère de ses employées.

Nouveau curé
Au presbytère de l'église Coeur

Une solution moins chère qu'un réseau d'égouts à Ste-Catherine

Gilles DALLAIRE Ste-Catherine-de-Hatley

Le ministère de l'Environnement a probablement rendu service à la municipalité de Ste-Catherine-de-Hatley en refusant de l'autoriser à se doter d'un réseau d'égouts dont le coût qu'il aurait presque tout assumé aurait très largement dépassé les 10 millions de dollars.

Il l'a obligée à chercher un mode beaucoup moins coûteux d'élimination de ses eaux usées, mode qu'elle croit avoir trouvé et qu'il devrait l'autoriser à utiliser sous peu.

Ste-Catherine-de-Hatley, la seule des municipalités riveraines du lac Magog et de la rivière Magog qui n'a pas de réseau d'égouts, projette de construire un bassin de rétention d'une capacité de 500 000 gallons où seront déversées les boues amenées par des camions-citernes des quelque 1000 fosses septiques inventoriées sur son territoire. Ce bassin qui serait doté d'un dégrilleur retenant les déchets indésirables serait à un autre bassin jouant le même rôle que, dans une usine d'épuration conventionnelle, le bassin où l'eau débarrassée des matières organiques qu'elle contient repose avant d'être dirigée vers un cours d'eau.

Un demi-million

Tout en avouant ignorer le coût exact de la construction des deux bassins et de l'achat et de la mise en place des équipements auxiliaires, le secrétaire-trésorier de Ste-Catherine-de-Hatley, M. François Bachand, s'est dit persuadé qu'il serait beaucoup moins élevé que celui de la construction du réseau d'égouts dont la municipalité rêvait initialement de se doter et qu'il ne dépasserait sans doute pas le demi-million de dollars.

«Tout sera prêt l'an prochain si, bien entendu, nous sommes autorisés à aller de l'avant par le ministère de l'Environnement», a ajouté M. Bachand en soulignant que la municipalité a pris une longueur d'avance car la vidange biennale des fosses septiques deviendra obligatoire l'an prochain.

Il s'est dit d'avis qu'un mode de traitement secondaire des boues qui ne ruinerait pas les résidents de la municipalité pourra sûrement être trouvé et que la possibilité de leur épandage sur une vaste propriété boisée que possède la municipalité fera certainement l'objet d'une évaluation.

Arrêtés après une agression et un accident

Sherbrooke

Invités à prêter assistance à la police de Bromptonville à la suite d'une agression au couteau, les policiers de Sherbrooke ont intercepté deux individus à bord d'un véhicule qui venait d'entrer en collision avec un autre véhicule sur le boulevard Queen, hier soir.

Les policiers ont procédé aux arrestations près des lieux de l'accident. Le conducteur a été arrêté pour facultés affaiblies, tandis que des mandats judiciaires pesaient contre le passager.

Les policiers complétaient l'enquête, tard en soirée, et des accusations pourraient être portées aujourd'hui.

Immaculé de Marie, le curé Jean-Claude Roy confesse sa méconnaissance du dossier. Fraîchement arrivé dans la paroisse, en provenance de Ste-Agnès, à Lac-Mégantic, il ne réside dans le secteur que depuis une semaine. Aussi, dit-il, il ne peut être au courant de tout ce qui s'y brasse. Il a appris le projet de M. Isabelle en lisant les grands titres de La Tribune. Il n'avait toutefois pas encore eu le temps de lire l'article.

Hier soir, a-t-il précisé, il devait se réunir avec les membres du comité de pastorale. Il en sera probablement question.

Chez le Fleuriste Lijenthem, au Restaurant Fern, aux Peintures de Armond, au Marché Métro Montour et à la Brasserie Le Dauphin, les gens sont peu loquaces à ce sujet.

En gros, ils disent être assez perplexes sur les chances de réussite d'un tel commerce.

Ils déclarent que le sujet ne semble pas au centre des préoccupations des gens du quartier. La clientèle parle de bien d'autres choses.

Au restaurant et à la brasserie, on signale que l'ouverture du lave-auto amène des clients à faire des blagues ou des jeux de mots que l'on devine mais que personne ne s'étend longuement sur le sujet.

A l'épicerie, on estime que M. Isabelle ne fera pas fortune avec ce lave-auto s'il respecte la loi. Qui sera intéressé à payer 15 \$ pour regarder une fille en costume de bain

laver une automobile? Qui?

A la brasserie, un employé dit espérer que l'établissement ne souffrira pas d'être désormais ainsi entouré. La brasserie est située entre le bar et le futur lave-auto.

Une féministe

Pour Liane Flibotte, militante féministe bien connue en région pour son implication dans le dossier de la pornographie, le propriétaire du lave-auto aura beau enrober son discours, il reste qu'il se rendra coupable d'exploitation sexuelle et économique envers les femmes.

D'abord, dit-elle, elle trouve amusant que M. Isabelle pense éviter les accusations de sexisme en embauchant également des employés masculins. «Il se rendra alors coupable d'exploitation d'hommes et de femmes, tout simplement».

Elle trouve effroyable que M. Isabelle empoche 10 \$ par automobile et donne 5 \$ à l'employée, sans aucune autre forme de revenu que les pourboires.

«S'il n'y a aucune automobile durant une heure ou deux, la fille n'aura pas une cent. Ni sécurité, ni avantages sociaux... Il profitera de la misère économique des femmes pour les embaucher et leur offrir de telles conditions...»

Elle déclare enfin trouver dommage qu'il n'ait pas compris le fond du discours des féministes qui, depuis plus de vingt ans, dénoncent l'exploitation des humains.

Selon elle, il y a de fortes chances que ce lave-auto ne fasse pas long feu. Déjà, rappelle-t-elle, un établissement semblable avait fermé ses portes après quelques jours, dans le canton de Granby, «parce qu'il n'y avait plus de clients, après

quelques jours...»

Finalement, hier, un seul lecteur a téléphoné au journal pour parler de son point de vue sur ce dossier. Il s'est plaint de l'importance accordée au sujet. Il a souligné que

cela revenait à faire énormément de publicité à un tel commerce alors que, dit-il, les gens du quartier luttent depuis des semaines, sans faire de vagues, afin de contrer le projet de M. Isabelle.

Lire La Tribune n'a jamais été aussi excitant

3000 points offerts cette semaine dans

La Tribune

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant: **63012396**

Sinon, composez sans frais, le **1-800-563-8688**

CLUB Multi points

Pour des FRAMBOISES fraîches et de bonne qualité venez à la FERME HORTIBEC

POUR LES HORAIRES DE CUEILLETTE: 845-7962

- enfants bienvenus
- champs propres
- contenants disponibles
- toilette et eau de source

FERME HORTIBEC enr.
Pierre Lalande, propriétaire
335, rue de l'Église, rang 4 Est
Saint-François-Xavier-de-Brompton
JOB 2V0
(819) 845-7962

Si vous ne les attendiez pas, attendez de voir.



Pour marquer leur attachement aux produits laitiers, Rita Hébert, présidente du Festival du lait, Marcel Jaton, vice-président, Léo Lanciaux et Angus MacKinnon dégustent une crème glacée géante.

Le Festival du lait voit grand

Normand Morin Coaticook

C'est dans une atmosphère de dépassement mais également de confiance que la 15e édition du Festival du lait de Coaticook démarre ce soir.

Spectacles et attractions accrus étalés sur une journée additionnelle d'activités, ajout de 50 000 \$ au budget et plus de spectateurs, espère-t-on, la 15e édition du Festival du lait de Coaticook est pour le moins ambitieuse et pourrait permettre aux organisateurs d'atteindre de nouveaux sommets.

Malgré le mauvais temps qui accompagne habituellement l'événement et qui s'est installé à demeure depuis le début de l'été, la confiance règne. «Nous souhaitons que le beau temps soit de la partie, mais la pluie n'est quand même pas un élément qui peut réduire le nombre de visiteurs si l'on se fie aux an-



nées antérieures», note la présidente, Mme Rita Hébert.

Sans préciser son objectif personnel, elle est confiante de dépasser le cap des 50 000 visiteurs, qui a été atteint au cours des dernières années. «Ce serait une récompense bien méritée pour les quelque 300 bénévoles qui assurent la continuité de l'événement depuis 15 ans», poursuit la présidente.

Humour et produits de la ferme

La programmation est largement bonifiée. Ainsi, un marché public est installé sur le site et permettra de découvrir des produits locaux, fleurs, miel, pommes et sirop d'érable. La Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook compte 630 fermes sur son territoire.

En outre, la direction frappe un grand coup avec le spectacle des humoristes Daniel Lemire et Claudine Mercier à l'aréna local, pour tirer le rideau sur la 15e édition dimanche soir. Parc de manèges, partie de balle molle avec les 4 Chevaliers O'Keefe, circuits touristiques dans la région, garderie et service d'accompagnement des conducteurs ayant consommé un peu trop d'alcool sont autant de nouveautés.

Mme Hébert insiste cependant pour rappeler que les ingrédients qui ont assuré la réussite de l'événement par le passé demeurent,

dont le jugement Holstein, les visites guidées de ferme et de la laiterie de Coaticooka recette, les tires de tracteurs, les courses d'accélération en véhicule tout terrain et le bingo. Les activités sont concentrées à la Ferme du plateau et au parc Laurence.

Témoignages

Léo Lanciaux, Marcel Jaton et Rita Hébert sont là depuis les débuts du festival ou presque. «Venu de Suisse en 1980 avec ma famille, nous nous sommes impliqués immédiatement parce que nous sommes fiers de notre métier de producteur agricole et de la belle région qui nous a accueillis», lance-t-il. «Je pense que le Festival a donné une fierté à la région de Coaticook», renchérit M. Lanciaux. «L'agriculture apporte beaucoup à l'économie de la région et notre festival a vraiment sa raison d'être», conclut Mme Hébert.

BINGO Soleil

La Tribune

jusqu'à **2000\$** à gagner!

MARATHON CARTE ROUGE

Le jeudi 6 août 1992

I-18, N-44, O-75, O-65, I-28

Les règlements de participation de ce concours sont disponibles aux bureaux de La Tribune, au 1950, rue Roy à Sherbrooke.

Lisez, Jouez, Gagnez

avec La Tribune

42176

POUR VOUS ABONNER, COMPOSER LE 564-5466, DE L'EXTÉRIEUR, LE 1-800-567-6034

Georges Fafard gagne... sans participer

□ Les gagnants de «Sherbrooke ville fleurie 1992» dévoilés

Serge DENIS Sherbrooke

Georges Fafard de la rue Richard n'avait pas participé au concours «Sherbrooke ville fleurie 1992». Mais voilà qu'il a contraint les organisateurs de cette édition à re-

viser leurs plans pour créer une catégorie spéciale afin de souligner le jardin qu'il a réalisé derrière sa demeure.

Celle qui a presque obligé les juges à déroger aux règles du concours est nulle autre que l'épouse de M. Fafard qui a téléphoné ceux-

ci afin qu'ils voient le parterre que son mari avait aménagé. Voyant le résultat, on a dû se rendre à l'évidence qu'une telle entreprise méritait récompense. Ceci a valu au couple une édition du très beau livre de prestige sur Sherbrooke.

Les Fafard n'étaient cependant pas les seuls à voir leurs efforts récompensés à l'occasion de la remise des prix de la quatorzième édition du concours «Sherbrooke ville fleurie 1992» qui se tenait hier à la bibliothèque Eva-Sénécal.

24 citoyens honorés

Vingt-quatre citoyens de Sherbrooke ont été remerciés de belle façon alors qu'on leur a remis un

cadre ornant une photo représentant leur aménagement fleuri. Dans la majorité des cas, des bourses de 150 \$ à 250 \$ accompagnaient ces prix. Ces récipiendaires étaient inscrits dans la catégorie Parterres ou balcons fleuris dans l'un ou l'autre des trois quartiers de Sherbrooke, soit le Nord, l'Est et le Centre-Ouest.

Les juges ont souligné d'autre part les arrangements de deux institutions, soit la paroisse St-François d'Assise et la Caisse populaire St-Jean-de-Brébeuf. Le distributeur de café Hubert Saint-Jean a reçu un honneur semblable dans la catégorie Commerces fleuris.

Lire La Tribune n'a jamais été aussi excitant

3000 points offerts cette semaine dans

La Tribune

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant: **62792175**

Sinon, composez sans frais, le **1-800-563-8688**

CLUB Multi points

31010

Aucune offre raisonnable ne sera refusée!

FAITES VOTRE PRIX!

RIEN À DÉBOURSER AVANT 1993**

Liquidation d'inventaire

3 MAGASINS SEULEMENT: ROCK FOREST - FLEURIMONT - GRANBY

34 PISCINES CREUSÉES

FAITES VOTRE PRIX!

178 PISCINES HORS-TERRE

FAITES VOTRE PRIX!

12 SPAS

FAITES VOTRE PRIX!

194 ENSEMBLES DE PATIO

FAITES VOTRE PRIX!

* Sous réserve d'approbation de la direction

À partir du 5 août 1992 jusqu'à épuisement de la marchandise.

LE LEADER DE LA PISCINE EN ESTRIE

CITADELLE

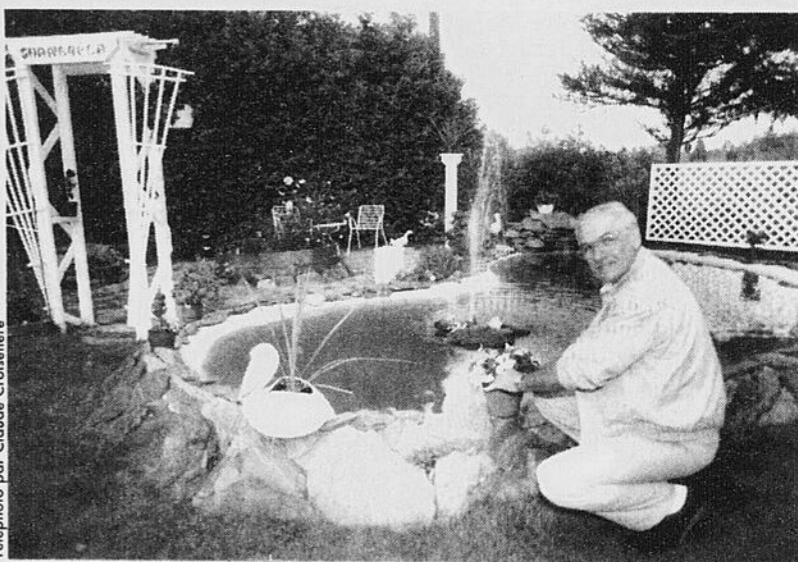
Rock Forest Fleurimont Granby

4701, boul. Bourque Tél.: (819) 564-8611

1597, rue Galt Est Tél.: (819) 564-1919

848, rue Principale Tél.: (514) 378-4944

43024



La presque totalité du matériel qu'a nécessité la confection du jardin de Georges Fafard provient des alentours de sa demeure et de la piscine qu'il a retirée il y a deux ans.

Clinique Médico Esthétique

Dr Élise Bernier
M.D., L.M.C.C., C.M.F.C.
Omnipraticienne

- liposuction
- cellulite
- varices

822-2555

80 VIMY N., SHERBROOKE

43758

L'élégance chaleureuse des **Torchères**

Torchère au fini laiton poli et abat-jour de verre à motif de dentelle. **229\$**

Torchère de haute qualité au fini laiton poli et abat-jour de verre opale. **344\$**

VEDETTE DE LA SEMAINE

Lampe de Plancher à 6 intensités, au fini laiton poli satiné. **199\$**

Boiteau Luminaire vous offre une superbe collection de torchères et de lampes de plancher de haute qualité. Passez les voir. Ampoules non incluses.

boiteau luminaire

GARANTIE DE 12 MOIS

GARANTIE DE 12 MOIS

Bénéficiez de notre garantie de 12 mois sans frais, sur tous nos luminaires sauf les ampoules.

2324, rue King ouest, Sherbrooke 566-2616

44323